

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53 ème ANNÉE - NUMÉRO 720

12 FÉVRIER 1999 - 150 Francs CFA

PLUS JAMAIS DE MASSACRES NI DE GUERRES !

(...) L'objectif primordial des responsables politiques est aussi de parvenir à la paix véritable, qui ne peut pas être simplement l'absence de conflit armé. Il s'agit d'une vie collective dans la concorde, où toutes les composantes de la nation édifient ensemble la société civile, dans le respect des libertés individuelles légitimes. De manière particulière,

les personnes ayant la charge de conduire les destinées des peuples sont avant tout appelées à créer un climat de confiance entre leurs compatriotes, dans le souci du bien commun et d'une grande rectitude morale. Ainsi, tous les individus demeurant sur un même territoire pourront vivre ensemble, sans préférences ni privilèges. En effet, les discriminations, quelles qu'elles soient, se font toujours au détriment des plus faibles et font peser de lourdes menaces sur la convivialité et sur la paix.

Je ne peux que souhaiter un engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur des pays qui doivent faire face à des problèmes économiques et politiques importants, rendant fragiles les relations internationales. Les conflits et les guerres ne sont jamais des voies d'avenir permettant d'espérer la résolution d'une tension au sein d'une nation ou entre des États, ni d'obtenir un bien-être légitime. Ils sont toujours gravement néfastes pour les populations et ils ne peuvent pas aider les citoyens à avoir confiance en leurs institutions ni en leurs frères. Ils ne peuvent qu'engendrer l'escalade de la violence. Sortir de la violence consiste à reconnaître les différences, sources de richesse et de dynamisme, en acceptant de lier son avenir à celui de ses frères. À toutes les nations, je lance à nouveau un appel vibrant : plus jamais de massacres ni de guerres

A L'ÉCOUTE DU PAPE



qui défigurent l'homme et l'humanité. Plus jamais de mesures discriminatoires à l'égard d'une partie du peuple, qui mettent à l'écart des personnes en raison de leurs opinions ou de leur démarche religieuse, ou les excluent de toute participation aux af-

aires nationales.

Je voudrais aussi souligner l'importance de la poursuite de l'éducation civique et morale, en particulier chez les jeunes, qui seront appelés demain à prendre une part active à la vie nationale. J'invite donc les Autorités à prendre un soin tout spécial de leur jeunesse, qui est la première richesse d'un pays. Beaucoup de jeunes entrent dans l'engrenage de la violence, sont enrôlés dans des groupes armés, sont pris en otage par des groupes de combattants, sont précipités dans les circuits de la drogue ou sont soumis à des situations dégradantes. Ils en seront à jamais blessés et auront beaucoup de peine à se réinsérer dans la vie sociale. On peut aussi craindre qu'ils alimentent la spirale de violence. En formant les jeunes, les responsables des nations préparent dans leur pays d'importantes évolutions sociales. J'exhorte la communauté internationale à persévérer dans l'aide qu'elle accorde aux pays qui sont engagés dans une éducation renouvelée de leur jeunesse, même si cela se réalise parfois au prix de lourds sacrifices et au travers de nombreuses difficultés (...)

Vatican, 28 mai 1998

Jean-Paul II

Audience accordée à neuf nouveaux ambassadeurs à l'occasion de la présentation de leurs lettres de créance.

LE PRIX DE L'EURO POUR LE FRANC CFA

(Lire nos informations à la page 6)

N'ACCUSE JAMAIS À TORT TON PROCHAIN

(Lire nos informations à la page 11)

SÈ : INSTITUT DE LA PIEUSE UNION DES SŒURS SERVANTES DE LA LUMIÈRE DU CHRIST QUINZE NOUVELLES PROFESSES EN OFFRANDE AU SEIGNEUR POUR LE GRAND JUBILÉ DE L'AN 2 000



(Lire nos informations à la page 8)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 99 AU BÉNIN : LA MACHINE ÉLECTORALE MISE EN ROUTE

(Lire nos informations à la page 2)

STIGMATES PADRE PIO SERA BÉATIFIÉ EN MAI PROCHAIN



Chez les Grecs de l'Antiquité, le mot stigma désignait une marque apposée au fer rouge sur les esclaves comme un signe d'appartenance à un maître. Pour les chrétiens, les stigmates sont les blessures qui apparaissent spontanément sur le corps de certains mystiques aux emplacements des plaies du Christ crucifié. Saint François d'Assise (1181-1226) est le premier stigmatisé connu. Le XX^e siècle a aussi des stigmatisés célèbres comme Marthe Robin en France, Thérèse Neumann en Allemagne et Padre Pio en Italie (notre photo). Ce moine capucin, mort en septembre 1968 et dont le sanctuaire de San Giovanni Rotondo, en Italie, a accueilli sept millions de pèlerins en 1998, sera béatifié en mai prochain par le Pape Jean-Paul II.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 99 AU BÉNIN : LA MACHINE ÉLECTORALE MISE EN ROUTE

Le 28 mars prochain, les Béninoises et Béninois se rendront aux urnes pour élire les quatre-vingt-trois députés de la troisième législature de l'ère démocratique. Déjà en vue d'un bon déroulement des prochaines consultations électorales, on met les bouchées doubles. La CENA installée a fait connaître son programme. Du 12 au 26 février 1999, c'est la période du dépôt des dossiers de candidature par les partis et formations politiques — un moment décisif et bien difficile à traverser pour certains partis et formations politiques.

Dans les états majors politiques, c'est la veille d'armes : congrès, conférences de presse, meetings, bref, toutes les voies sont utilisées pour annoncer les couleurs. Les négociations vont bon train en vue des alliances. La plupart des partis politiques qui se réclament de l'opposition affichent leur volonté de barrer la route qui mène à l'Assemblée Nationale à des députés qu'ils savent favorables au Président Mathieu Kérékou. Certains cabinets occupés actuellement par des leaders politiques, membres du gouvernement en exercice sont cisonstantiellement transformés en sièges de partis politiques. Et ça grouille, échange et discute élections...

En attendant l'ouverture de la campagne elle-même, la pré-campagne bat son plein avec ses dérivés. Argent, clips, casquettes, tee-shirts, pagnes et autres objets sont distribués comme de petits pains lors des meetings, conférences et visites à domicile. Par médias interposés, les animateurs de la vie politique béninoise se livrent une guerre sans merci et ce sur fond d'accusations peu recommandables : toutes choses qui attirent des rappels à l'ordre et des réprobations de la HAAC toujours vigilante et dynamique afin qu'aucun dérapage ne vienne contrecarrer la bonne marche du processus démocratique en cours dans le pays.

Et comme pour mieux nous armer, méditons ces passages du premier message de l'an de grâce 1999 des évêques du Bénin, message adressé à tout le peuple béninois dans le cadre de la préparation et du bon déroulement des prochaines consultations électorales :

« Des partis politiques se sont librement formés. Tout est acquis ne peut que nous réjouir et nous faire souhaiter qu'il concoure vraiment au bien de tous et à la sauvegarde de la paix et de l'unité dans notre pays. C'est ce souci de paix et d'unité qui nous pousse encore à vous adresser la parole avant les prochaines échéances électorales. »

C'est pourquoi, nous devons rester éveillés, conscients des nombreux pièges qui nous attendent et qui nous font absolu-

ment éviter :

— la multiplicité des partis politiques laisse entrevoir une lutte acharnée où la soif du pouvoir et la recherche de l'enrichissement facile peuvent devenir très mauvais conseillers;

— une politique du fils du terroir bien compréhensible et légitime en soi, devenant le critère exclusif d'appréciation des candidats;

— une campagne électorale malhonnête menée à coup d'argent visant l'achat des consciences;

— enfin l'exploitation délibérée de l'ignorance de nos masses villageoises.

Aujourd'hui encore nous venons vous assurer que nous pouvons éviter tous ces pièges comme nous l'avons fait, il y a quatre ans, lors des dernières législatives.

Aujourd'hui, comme hier, nous venons vous rappeler que nous sommes tous fils et filles de ce pays et qu'à ce titre à nous tous, incombent les mêmes devoirs civiques.

Nous sommes tous frères et sœurs; nous ne devons empêcher qui que ce soit de jouir de ses droits, encore moins d'accomplir loyalement ses devoirs.

Nous n'insisterons jamais assez, pour vous rappeler qu'il faut faire et faire tout ce qui est en votre pouvoir afin que les élections se déroulent dans la paix. Nous y parviendrons

** si nous respectons vraiment la liberté des uns et des autres excluant tous gestes de menace et de violence dans nos méthodes de campagne ou d'après campagne;*

** si nous aimons et pratiquons la justice le droit et l'honnêteté;*

** si nous sommes déjà disposés à gagner ou à perdre, c'est-à-dire à accueillir d'un même front les résultats des urnes;*

** si ces derniers sont l'expression transparente du choix des électeurs.*

Nous vous redisons notre espoir de voir qu'une fois encore, nous saurons éviter tout conflit regrettable, en nous donnant la main en vue de sauvegarder ce don précieux de la paix que Dieu nous fait si gratuitement.

De nouveau, nous interpellons les hommes et les femmes de bonne volonté que vous êtes, pour que le Bénin notre cher pays, continue de protéger, de défendre et de promouvoir la concorde et l'unité nationale.

Dieu veuille nous entendre et exaucer nos supplications !

Alain Sessou

RÉPARTITION DES QUATRE-VINGT-TROIS SIÈGES

Le territoire national est divisé en vingt-quatre circonscriptions électorales au niveau desquelles sont répartis les quatre-vingt-trois sièges des députés :

1 — Première circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Kandi, Malanville et Karimama

2 — Deuxième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Gogounou, Banikoara et Séghana

3 — Troisième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Boukoubé, Coby, Matéri et Tanguéta

4 — Quatrième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

- Communes de Kérou, Kouandé, Natitingou, Pehunco et Toucou-touna

5 — Cinquième circonscription électorale

Nombre de sièges : 5

- Communes de Allada, Kpomassé, Ouidah, Toffo et Tori-Bossito

6 — Sixième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

- Communes de Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè

7 — Septième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

- Communes de Nikki, Bembèrèkè, Sinendé et Kalalé

8 — Huitième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

- Communes de Pèrèrè, Parakou, Tchaurou et N'Dali

9 — Neuvième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Bantè, Dassa, et Savalou

10 — Dixième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Ouessè, Glazoué et Savè

11 — Onzième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes d'Aplahoué, Djakotomé et Klouékanmè

12 — Douzième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Dogbo, Lalo et Toviklin

13 — Treizième circonscription électorale

Nombre de sièges : 2

- Commune de Djougou

14 — Quatorzième circonscription électorale

Nombre de sièges : 2

- Communes de Bassila, Copargo et Ouaké

15 — Quinzième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

Du premier au sixième arrondissement

16 — Seizième circonscription électorale

Nombre de sièges : 5

Du septième au treizième arrondissement

17 — Dix-septième circonscription électorale

Nombre de sièges : 2

- Communes d'Athiémè, Comè et Grand-Popo

18 — Dix-huitième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Bopa, Lokossa et Houéyogbé

19 — Dix-neuvième circonscription électorale

Nombre de sièges : 5

- Communes de Adjarra, Agouégués, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji

20 — Vingtème circonscription électorale

Nombre de sièges : 5

- Communes de Adjohoun, Akpro-Misséré, Avrankou, Bonou et Dangbo

21 — Vingt-et-unième circonscription électorale

Nombre de sièges : 3

- Communes de Adja-Ouèrè, Ifangni et Sakété

22 — Vingt-deuxième circonscription électorale

Nombre de sièges : 2

- Communes de Kétou et Pobè

23 — Vingt-troisième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

- Communes de Abomey, Agban-gnizoun, Bohicon et Djidja

24 — Vingt-quatrième circonscription électorale

Nombre de sièges : 4

- Communes de Covè, Ouinhin, Zagnanado, Za-Kpota et Zogbodomey

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 871

Tirage : 4.500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

• Tél. (229) 32-12-07

— COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Ami : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin : 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

- Guinée : 5.760 F CFA

- Gabon, Tchad, Congo (Kinshasa), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

- France : 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 5.760 F CFA

- Kinshasa (Zaire) : 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

- U.S.A. : 9.480 F CFA 84,80 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne, Espagne, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85,20 FF

- Canada : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Chine : 12.600 F CFA 126,00 FF

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

LE FOYER DES JEUNES FILLES À NATTINGOU : L'ESPOIR RENAIT

Après moult péripéties, les travaux de construction du foyer des jeunes filles de Nattingou ont enfin démarré. Les entreprises spécialisées en bâtiment comme COVEC, SOBA-TP et ARMET International et SITRA s'emploient depuis peu à l'entrée de la ville de Nattingou à construire les différentes composantes du foyer des jeunes filles. Il s'agit des salles de classe, des dortoirs, de la buanderie, des bureaux pour l'administration du foyer, une salle de réception et des terrains de handball et volley-ball. Avec vigilance le comité de suivi des travaux regroupant notamment les sages et notables de Nattingou, les entrepreneurs, la circonscription urbaine de Nattingou et la préfecture se sont rencontrés le 05 février dernier sur le site autour du Directeur général de l'Agence de Gestion de la Dimension Sociale du Développement (AGDSD), Monsieur Raymond Adékambi pour faire le point d'exécution des tâches et s'accorder sur les projections devant permettre de parachever dans les délais les travaux.

À cet effet, il ressort du rapport, du contrôleur du chantier que les travaux ayant commencé à la mi-janvier dernier, leur état d'avancement est à plus de 20 %. Mieux, les dispositions sont déjà prises pour les travaux de nuit. Des difficultés éventuelles ne manquent pas, mais les entrepreneurs promettent de s'entraider par rapport à l'insuffisance de certains matériels comme la bémère. En outre, ils s'engagent fermement à respecter la date du 15 mai 1999 comme délai de livraison du foyer. Le Directeur de l'AGDSD a insisté particulièrement sur le respect strict du planning, sous peine de pénalité selon les clauses du contrat conclu avec les entrepreneurs. Il n'entend pas qu'il y ait blocage du chantier par manque de bétonnière. Il s'est cependant déclaré disposé à aider les entrepreneurs dans la limite des possibilités et obligations de l'AGDSD pour l'aboutissement heureux, dans les délais, du projet du foyer des jeunes filles.

Les jeunes filles de Nattingou peuvent déjà être rassurées car, il est certain que le foyer leur ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 1999-2000.

ATLANTIQUE

UNE CITÉ DE QUATRE-VINGT LOGEMENTS ÉCONOMIQUES BIENTÔT À AKPAKA

Un peu trop habitués peut-être au mirage des catalogues de projets, un certain scepticisme a fini par sembler à l'air, par avoir raison de nous. Si seulement nous pouvions dire être rassurés que désormais rien ne sera plus comme avant. Ainsi lorsqu'on nous parlerait maintenant de cité "Les Bougainvilliers", "d'Arconville" ou de résidence "Océane" et qu'on encore, nous pourrions nous exclamer : ça au moins, c'est du concret. Et ce n'est pas peu dire. Car le logement, lieu où l'on habite, est considéré comme l'un des besoins fondamentaux de l'homme. Heureusement, avec la libération économique, une politique efficace de l'habitat commence au niveau de l'État à se mettre en place et à s'appliquer progressivement. Grâce en grande partie, aux mesures incitatives qui sont prises en vue de l'expansion des promotions immobilières : telles que vendre de parcelles à coût réduit, exonération de certaines taxes sur les matériaux de construction au profit des promoteurs de logements. Quelques chiffres nous ont peut-être échappés. Selon des études ré-

centes faites sur les villes de Cotonou et de Porto-Novo, 30 % environ de l'habitat n'ont pas de statut légal et sont réalisés en matériaux précaires.

L'accès à un terrain viabilisé n'est envisageable que pour 25 % des ménages.

L'État béninois ne pouvant donc répondre à tous les besoins immobiliers de ses citoyens, a opté pour le développement de nouveaux partenariats entre le secteur public et privé. C'est ce type de contrat basé sur la confiance réciproque que le groupe SHELTER-Afrique et le Bénin ont scellé entre eux mardi 2 février dernier en vue de la construction de quatre-vingts (80) logements économiques et au quartier "Enagnon" à Cotonou. L'événement a suscité un grand intérêt et c'est traduit ce jour-là par une cérémonie de pose de la première pierre dudit projet que présidait le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, Monsieur Sylvain Adékpedjoug Akindé. Étaient également présents à cette manifestation, Monsieur Pape M'Baye, Directeur général de la société pour l'habitat et le logement territorial en Afrique (SHELTER-Afrique), du promoteur privé de la Générale d'Aménagement de Service et d'Équipements immobiliers (GASE-Immobilier S.A.) et d'autres invités.

Le coût total initial du projet est estimé à un milliard deux cents millions (1 200 000 000) de FCFA. L'achèvement des travaux est prévu pour fin décembre 1999.

BORGOU

MONSIEUR SACCA SALEY CONFIRME LES CONTRE-PERFORMANCES DE LA PRODUCTION COTONNIÈRE

Le Ministre du Développement rural, Monsieur Sacca Saley a effectué du 27 au 29 janvier dernier, une tournée dans le département du Borgou. Les difficultés rencontrées lors de la campagne agricole 1998-1999, notamment concernant la production cotonnière ont été les préoccupations majeures ayant motivé la sortie du Ministre sur le terrain.

Faisant à Kandi le point des constats relevés au cours de sa rencontre avec le monde rural, le Ministre a mis un accent particulier sur la mauvaise qualité des intrants agricoles livrés aux paysans, ce qui, a-t-il déploré leur a causé d'énormes pertes ainsi qu'à l'État. Il a alors situé les responsabilités au niveau de chacun des acteurs intervenant dans la filière coton. Le constat amer fait par le Ministre est celui d'une débâcle du coton béninois dont la production enregistrerait une perte estimée à cinquante-et-un mille (51 000) tonnes.

La mauvaise qualité des intrants déversés en grande quantité dans le département du Borgou, le plus gros producteur de coton graine du pays, aurait entraîné, selon des sources dignes de foi une perte de plus de onze milliards (11 000 000 000) de Francs CFA pour le Bénin tout entier, dont 10 milliards (10 000 000 000) pour les seuls départements du Borgou et de l'Atacora.

Le manque à gagner est trop important pour que réparation ne soit envisagée au profit des pays victimes de cette situation frustrante.

Aussi, c'est avec un certain soulagement que ces derniers ont accueilli l'engagement pris par le Ministre en vertu duquel ils seront dédommages.

C'était en présence des unions des producteurs aux différents échelons, des groupements des femmes des responsables et cadres du Carder-Borgou.

Le Ministre a par ailleurs visité au cours de sa tournée, les usines d'écrantage de coton graine de Nikki, de Benibéré, de Kandi I et II.

La transparence dont le Ministre a fait preuve en reconnaissant la baisse sensible de la production du coton graine est de nature à mettre terme à certains commentaires tendancieux qui s'étaient répandus ces derniers temps. Pour peu que l'on ait le courage politique, les actes positifs et ceux négatifs doivent être également reconnus et assumés. Telle est du moins, notre intime conviction.

MONO

APLAHOUE DOTÉ D'UN CENTRE DE SANTÉ DIGNE DE SON PRESTIGIEUX PASSÉ

De mémoire d'une certaine génération de fils du terroir, la ville d'Aplahoué dispose désormais d'un centre de santé digne de son prestigieux passé. En fait, il s'agit de l'ancienne formation sanitaire qui a été entièrement réhabilitée. Mieux, il s'y ajoute un bâtiment tout neuf équipé de matériels modernes. L'ensemble des investissements ainsi réalisés est d'un coût global de 30 millions et demi de francs CFA dont une participation financière des populations à hauteur de 2 millions de francs CFA.

Le nouveau complexe de santé a été officiellement mis en service le vendredi 29 janvier dernier au cours d'une cérémonie présidée par le ministre de la santé, Madame Marina d'Almeida Massougbojji.

On imagine aisément la joie des populations d'Aplahoué et de ses environs quand on sait que cette infrastructure va permettre d'améliorer leurs conditions sanitaires.

Le gouvernement béninois a fait de cet objectif, un élément important de son programme d'action. Aussi, a-t-il su s'attacher la confiance du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dont l'appui financier a été précieux pour mener à bien ce projet.

Il convient d'indiquer que le Centre maternel et infantile d'Aplahoué et ses Centres de Santé secondaires ont bénéficié dans le cadre dudit projet, d'importants lots de matériels notamment des chariots et plateaux d'instrument, ainsi que des tables d'examen gynécologique et d'autres matériels susceptibles de faciliter les accouchements.

Dans son allocution de bienvenue, le sous-préfet d'Aplahoué a émis le souhait de voir ces genres de projets se réaliser aussi dans les autres localités de sa circonscription administrative dans l'intérêt d'un plus grand nombre de populations. Le représentant des populations a, pour sa part, remercié le FNUAP pour avoir financé une tranche importante du projet. Il a également exprimé sa gratitude au ministre de la santé pour le rôle décisif que son département a joué au cours des négociations avec les partenaires au développement.

Intervenant à la fin de la cérémonie, le ministre de la santé a rappelé avec force que l'amélioration des conditions sanitaires constitue une des priorités du gouvernement. Elle a ensuite énuméré un certain nombre d'actions menées actuellement en fonction de cet objectif avant d'informer l'assistance qu'il sera installé une zone sanitaire à Aplahoué si les études en cours à ce sujet demeurent favorables.

OUÉMÉ

OUVERTURE DU « FESTIVAL RACINES » À PORTO-NOVO

Le « festival Racines » dont la deuxième édition a été officiellement lancée mercredi 10 février dernier au musée Honnè à Porto-Novo fait vivre au public béninois des moments palpitants. Il faudra attendre toutefois dimanche 14 février, jour de clôture de ce salon des auteurs dramatiques africains pour tirer les leçons du festival. Il est en tout cas certain que ce rendez-vous important des cultures est bien parti. Après la cérémonie d'ouverture, l'assistance s'est bien régalée en suivant au musée Honnè, à partir de 19 H 00 « les enfants de la rue », et à 21 H 00, « Matricule 26-37 AK ».

Comme dit un éminent communicateur, au moment où tous les hommes peuvent enfin communiquer, la culture doit être un élément positif de l'ouverture et non pas un repliement sur soi. On ne saurait dire mieux dans la mesure où « Racines 99 » vise en effet à faire connaître les auteurs dramatiques africains et leurs œuvres et favoriser la rencontre entre les professionnels africains du théâtre « auteurs, metteurs en scène, diffuseurs... »

« Racines 99 » se veut un carrefour d'échanges féconds offert aux professionnels du théâtre comme au grand public.

C'est pourquoi, il est envisagé, à travers ce dialogue des cultures plurielles, de faire de Porto-Novo, le siège d'une manifestation culturelle d'envergure internationale. Le festival « Racines » devrait également permettre de créer dans cette cité un cadre de coopération artistique et culturelle reposant sur le réseau des villes jumelées amies.

Selon le programme établi pour le déroulement de cette manifestation culturelle, plusieurs spectacles et expositions sont prévus au Hall des Arts à Cotonou, à Ouidah et Pôbe. La participation très attendue de troupes théâtrales du Ghana, du Burkina Faso, du Togo, du Congo démocratique et de la Côte d'Ivoire devrait apporter un bouquet de plaisirs à cette fête culturelle.

L'opportunité sera également offerte au public de suivre diverses communications sur le thème du théâtre et d'assister à des tables rondes et causeries.

ZOU

LES ORGANISATIONS PAYANNES EN ATELIER DE REFLEXION SUR LE CONTENU DE LOMÉ V

A-t-on péché par manque de communication sur les tenants et aboutissants de la Convention de Lomé IV qui arrive à expiration d'ici à décembre 1999 ? L'insatisfaction ressentie par une partie des acteurs du développement que sont, les organisations paysannes est peut-être née de ce déficit.

En vue de remédier à cet état de choses, dans le cadre du renouvellement de la Convention de Lomé, un atelier s'est tenu du 3 au 6 février dernier à Bohicon. Les promoteurs de cette rencontre sont la fédération des unions des producteurs du Bénin et l'ONG "SOS-Faim-Belgique".

L'atelier a regroupé les présidents des unions des producteurs des six départements du Bénin ainsi que des délégués du Cameroun, du Tchad, de Burkina Faso, du Sénégal, du Kenya et du Togo.

À voir cette mobilisation générale des organisations paysannes, on est tenté de penser que celles-ci sont décidées à reprendre l'initiative sinon la parole afin d'affronter avec efficacité les grands défis qui les interpellent pour le troisième millénaire.

C'est pour cela que l'atelier s'est fixé pour objectif de diffuser les grands axes de la Convention auprès des responsables des paysans qui auront à leur tour à assurer une ample diffusion de l'information au niveau des membres des organisations à la base.

Après évaluation de l'impact de Lomé IV sur les conditions de vie du monde rural, où la grande partie des ressources a été affectée, les participants à l'atelier ont recommandé que leurs organisations jouent à l'avenir un rôle beaucoup plus actif dans la mise en œuvre de la nouvelle Convention de Lomé.

Le secrétaire général de la fédération, Monsieur Jacques Bonou a rassuré l'assistance que des préoccupations ont été largement prises en compte lors de plusieurs rencontres tenues à Bruxelles et auxquelles il a eu représenté le Bénin. L'appel le plus important lancé à Bruxelles a-t-il dit, concerne la mobilisation de toutes les organisations paysannes afin de diffuser le contenu de la Convention, de recueillir les observations des producteurs africains pour enrichir les futures négociations inter-gouvernementales.

Évariste Dègla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LE CHRISTIANISME ET LA DESTRUCTION DES FORÊTS SACRÉES EN PAYS SHI AU XX^e SIÈCLE

La République du Bénin compte plus de 2 000 bois ou bosquets sacrés communément appelés forêts sacrées ou forêts-fétiches par les Béninois.

Ces îlots de bois traditionnellement classés pour des raisons religieuses étaient interdits d'accès au public. Celui-ci ne devait pas y prélever du bois, ni couper le plus petit arbre, encore moins s'y livrer à la chasse. C'était des sortes de sanctuaires naturels aux multiples fonctions religieuses, parfois profanes dans le cas où ils servaient pour des rencontres de brigands qui y cachaient des butins.

Les bosquets sacrés étaient et sont encore en maints endroits des patrimoines culturels pour les populations qui attachaient une grande valeur à leur conservation, en fonction de ce qu'ils représentaient pour eux. Toutes les Églises chrétiennes n'ont pas eu le même comportement face à ce patrimoine forestier respecté par les unes au moment où d'autres s'acharment à le détruire⁽¹⁾.

L'implantation définitive des protestants méthodistes et des catholiques au Dahomey est une réalité du XIX^e siècle, les nombreuses sectes qui en sont issues ayant fait leur apparition surtout au XX^e siècle.

Protestants méthodistes et catholiques tout en pratiquant leur religion et en s'adonnant à la conversion des individus respectent, dans la mesure du possible, les croyances traditionnelles qu'ils se gardaient de heurter de front. Cependant ils se contentaient, naturellement, de mettre en relief la valeur de leur propre religion, quitte à la considérer comme étant la meilleure, voire supérieure aux pratiques animistes. Le cas le plus éloquent est celui du clergé catholique qui n'a pas jusqu'à présent détruit à Ouidah le temple du python en face duquel il a construit son église. Certes, quelques frictions ne manquent pas à propos de certaines prises de positions des catholiques ou des protestants, mais en général, ils se gardaient de s'attaquer à des lieux de mémoire ou à des hauts-lieux religieux de l'animisme.

La ligne de conduite de l'Église apostolique (Apostolic church) en la matière est loin d'être tolérante. En effet, sa vocation missionnaire protestante s'est accommodée de la destruction systématique de maints bosquets sacrés dans la plupart des milieux ruraux où ces églises ont été implantées. Si les cas sont nombreux, celui que nous connaissons relativement mieux est le pays shi dans le Mono, entre le monde aja et le domaine fon. Les dommages causés aux bosquets sacrés par Apostolic church ont été considérables. Parmi les îlots forestiers sacrés détruits figurent ceux dont les noms suivent: Huédézun, Danzun, Dégbétoun, Dan Ayinnonzun, et surtout Hononzun pour ne citer que quelques-uns des plus importants.

Ces destructions qui ont eu lieu dans la deuxième moitié du XX^e siècle, notamment à partir des années 60 se sont accompagnées d'un grand mécontentement de la majeure partie de la population, qui a manifesté de façon véhémement et désespérée sa désapprobation face à ce qu'elle considère comme un sacrilège suprême et un mépris souverain pour un patrimoine à la fois culturel et culturel, la violation d'un espace sacré précieusement hérité des ancêtres. Ainsi disparaît un bien commun de la communauté, porteur pour les populations d'une profonde signification en matière de croyances populaires et creuset de solution à certains problèmes qu'avait la société.

Cette destruction se faisant cependant avec la complicité d'une partie de la population convertie à la foi que véhicule Apostolic church, elle était facilitée par le manque d'une autorité politique traditionnelle — il n'y a plus aujourd'hui Shihusu ou roi des Shi — et par le silence jugé coupable ou

complice de l'administration qui n'a pas daigné condamner, au-delà de toutes ces considérations religieuses, la destruction de bosquets vieux de plusieurs siècles à l'intérieur desquels se sont conservées des essences végétales rares ou même en voie de disparition.

Si certains de ces espaces débarrassés de leurs forêts ont été gracieusement donnés à quelques membres de cette communauté religieuse qui les exploitent, le but visé cependant est plutôt une démonstration de force destinée à prouver, à travers la destruction de lieux sacrés traditionnels sans conséquence néfaste pour leurs auteurs, la supériorité, de la nouvelle religion sur des croyances païennes rétrogrades héritées du fond des âges. Les membres de cette communauté religieuse se livrent à des prières de conjuration ou d'exorcisme de façon particulièrement bruyante et tapageuse... de véritables vacarmes pour chasser les esprits, hôtes de ces bois sacrés, symboles de l'animisme ainsi attaqué de plein fouet et de façon spectaculaire sur un point particulièrement sensible qui, jusque-là, marque le paysage... une manière impressionnante de narguer la population en lui montrant la fragilité et l'infériorité de ses croyances, la faiblesse de ses divinités. Stupéfaite, ébahie et scandalisée, la population shi a assisté impuissante à l'abattage de maints bois sacrés qui ont été jusque-là une dimension capitale de l'un des supports matériels et spirituels de ses croyances et pratiques religieuses.

CONCLUSION

Très modestement, nous avons, à dessein, choisi le pays shi pour illustrer une dimension de la politique religieuse de Apostolic church depuis une génération : la destruction systématique des bosquets sacrés pour frapper l'imagination des tenants de l'animisme et leur prouver l'infériorité de leurs croyances populaires par rapport à la pratique de leur Église. Une manière aussi d'avoir de nouveaux convertis fascinés par leur démonstration de force divine ; fait de tolérance, de respect de la foi des autres et d'acceptation de la différence, la politique religieuse des protestants méthodistes et des catholiques ménage davantage les susceptibilités, sans s'attaquer aux bosquets sacrés, ni chercher à humilier la communauté religieuse traditionnelle et à l'inférioriser. Il est significatif que les fidèles d'Apostolic church de la région soient fiers de parler ou d'entendre d'autres parler de ce qu'ils considèrent eux-mêmes comme un exploit qu'ils ont été les seuls en matière religieuse à avoir pu accomplir impunément : détruire les bosquets sacrés et prouver ainsi leur supériorité.

A. Félix Iroko

NOTES

(1) La matière de cet article nous a été fournie par de nombreux informateurs dont les principaux sont :

AGONKPA Hunsunu dit doyen, né vers 1968, cultivateur, quartier Towéa à Shi-Ahomadégbé.

AGONKPA Sodokindé, née vers 1938, ménagère, quartier Towéa à Shi-Ahomadégbé.

AHOSIGA Hasu, né vers 1930, cultivateur, quartier Yovotou à Shi-Ahomadégbé.

ANANDÉ Cojo, né vers 1938, cultivateur et délégué du village de Shi-Ahomadégbé, quartier yovotou.

ATAKIN née BOSU AGUNNON Anagonou, née vers 1939, ménagère et cultivatrice à Atinhué à Tzounmè.

HOMBÉTÉ Gbénou Louis, né vers 1938, cultivateur, ancien chef de village, quartier Towéa à Shi-Ahomadégbé.

HOMBÉTÉ Victor, né vers 1971, cultivateur, quartier Towéa, à Shi-Ahomadégbé.

KPÉTO Sogbosi, né vers 1920, cultivateur, quartier Towéa, à Shi-Ahomadégbé.

SOSONGANDÉ Ménélon, née vers 1921, ménagère, Atakinhé à Tzounmè.

Tous ces traditionnalistes ont été interrogés dans la première semaine de janvier 1999.

ANNIVERSAIRE

L'UDES FÊTE SES DIX ANS

C'est par une messe d'action de grâce, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Cotonou, le samedi 30 janvier 1999, que le parti de l'Union démocratique pour le développement économique et social (UDES) de M. Gatièn Hongbédji a célébré son dixième anniversaire. L'Eucharistie présidée dans la matinée par le révérend père Gilbert Dagnon, curé de ladite paroisse a été animée par les chorales des jeunes et hanyé.

Mais au-delà de la beauté spirituelle de cette cérémonie, l'occasion est donnée au père Dagnon, en cette période de la fièvre électorale, de lever un doute avant de s'adresser aux responsables, militants et invités de l'UDES, présents à cette célébration en ces termes :

«Quand un chrétien demande une messe, tant que l'intention est bonne, en vertu même de notre fonction, nous sommes obligés d'accepter sans préjudice aucun de notre neutralité. Il était bon que j'ôte ce doute avant d'entreprendre mon entretien».

Et le célébrant, s'inspirant surtout de la liturgie de la Parole de ce samedi 30 janvier, poursuivait avec force :

«...De mémoire de curé, c'est la première fois que dans cette ville je vois célébrer l'Eucharistie à l'occasion de l'anniversaire de la création d'un parti politique. L'UDES en effet, fête aujourd'hui le dixième anniversaire de son existence et vient, dans un acte d'allégeance rendre grâce au Seigneur et se mettre sous sa protection. Une démarche de foi qui, pour les croyants que nous sommes, doit porter une profonde signification, la signification de vouloir œuvrer pour la vérité, la justice et la paix. Si telle est votre détermination, je vous félicite et formule à votre adresse les vœux les meilleurs de succès et de prospérité».

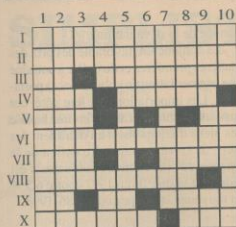
«Dieu, en effet, a confié aux hommes le soin de bâtir la cité et c'est un devoir pour chaque citoyen de concourir à cette œuvre dont la finalité est d'assurer aux uns et aux autres un milieu idéal d'épanouissement et de bonheur. Il ne peut en être ainsi que si, conscients de nos devoirs, nous acceptons de respecter les droits fondamentaux de l'être humain».

«Le Bénin a opté pour la démocratie, le Bénin se veut être l'artisan d'une vraie démocratie, le Bénin se voudrait être le modèle de la démocratie. Quel splendide idéal constitue pour ses fils et ses filles ce pari enthousiasmant mais difficile à gagner ! Au nom de cet idéal, les partis se sont multipliés formant un mosaïque de pierres en attente de souveraineté. Mais que serait une souveraineté sans efficacité ? L'efficacité ne se réalise que dans le désintéressement, dans la collaboration respectueuse des libertés de chacun, dans le désir vrai de rendre service aux nationaux, dans le rejet de toute violence, dans la pratique de la justice qui donne à chacun ce qu'il mérite et confie les postes à qui en sont vraiment capables, dans le sens d'une fraternité authentique, ennemie de l'exploitation de la simplicité et de la candeur des masses villageoises et qui est source de solidarité sincère et responsable».

(Lire la suite à la page 11)

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 1



HORIZONTALEMENT

— I. Ramsès II et Néfertiti y sont honorés (2 mots). — II. Rentrer ainsi c'est le grand vide. — III. Vieil accord. Luit en littérature. — IV. Européenne dans les étoiles. Amas de neige suisse. — V. Emmène en voyage. Symbole. — VI. Bon poids dans le nucléaire. — VII. Peut faire 150 d'un seul coup. Maisons d'hébergement. — VIII. Guinéennes ou tunisiennes. — IX. Pronom arabe. Mauvaise langue. Yvan ou Nicolas. — X. Bien connu. A ses mémoires.

VERTICALEMENT

— 1. Le Duc d'Anjou lui prit ses tentes. — 2. Relatif au duc. — 3. Partie d'un point de vue. Père autrichien du sentiment d'infériorité. — 4. Parti éclaté. Avec quatre a fini en opéra. — 5. Proposant au contrôle. — 6. Myriapode. — 7. C'est petit, c'est gentil. — 8. N'est pas un

bleu de France. Ville yougoslave. — 9. Vient se briser en roulant, tout retourné. — 10. Vaincu célèbre. A perdu son eau.

Réponse dans notre prochaine livraison

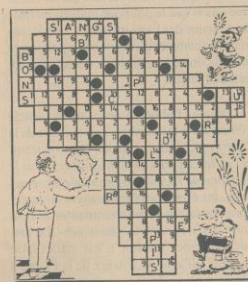
GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER N°1

Dans la grille ci-après, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

À vous de les trouver.

Amusez-vous bien !



Réponse dans notre prochaine livraison

RÉPONSE AU JEU
LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 1
DE NOTRE LIVRAISON N° 719 DU 29 JANVIER 1999

c = 6 ; b = 7	c = 6 ; b = 8	c = 6 ; b = 9
15 — 5 — 3 — 2 — 6	15 — 5 — 3 — 2 — 6	15 — 5 — 3 — 2 — 6
6 — 1 — 5 — 4 — 1	6 — 1 — 5 — 4 — 1	6 — 1 — 5 — 4 — 1
9 — 6 — 15 — 8 — 7	9 — 6 — 15 — 8 — 7	9 — 6 — 15 — 8 — 7
4 — 1 — 3 — 1 — 4	4 — 2 — 2 — 2 — 4	4 — 3 — 1 — 3 — 4
5 — 7 — 12 — 9 — 3	5 — 8 — 13 — 10 — 3	5 — 9 — 14 — 11 — 3
c = 7 ; b = 8	c = 7 ; b = 9	c = 8 ; b = 9
15 — 5 — 3 — 2 — 6	15 — 5 — 3 — 2 — 6	15 — 5 — 3 — 2 — 6
7 — 2 — 5 — 4 — 1	7 — 2 — 5 — 4 — 1	8 — 3 — 5 — 4 — 1
8 — 7 — 15 — 8 — 7	8 — 7 — 15 — 8 — 7	7 — 8 — 15 — 8 — 7
3 — 1 — 2 — 2 — 4	3 — 2 — 1 — 3 — 4	2 — 1 — 1 — 3 — 4
5 — 8 — 13 — 10 — 3	5 — 9 — 14 — 11 — 3	5 — 9 — 14 — 11 — 3

BONNE SANTÉ

Jus de raisin contre vin rouge : match nul

Selon une étude américaine, le jus de raisin est aussi efficace que le vin rouge pour réduire les risques de maladie cardiaque. Les deux contiennent en effet un flavonoïde, la quercétine, substance antioxydante. Les chercheurs, dirigés par le Docteur Jane Freedman (Université Georgetown, Washington), ont examiné le comportement des plaquettes du sang en les déposant dans une solution de jus de raisin et une autre solution neutre.

Le jus de raisin a réduit de 30 % l'aggrégation des plaquettes (processus entraînant la formation de caillots) et les plaquettes ont libéré 55 % moins de radicaux libres, des molécules qui agissent sur le cholestérol en le rendant plus dangereux. Des résultats qui sont identiques à ceux du vin rouge, l'alcool en moins. En revanche, précise le Docteur Freedman, manger du raisin noir pourrait ne pas avoir les mêmes effets, parce que ce ne sont pas les mêmes variétés qui sont utilisées et que la concentration en flavonoïdes résulte de la fabrication du jus.

Claire Viogner

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Filigrane (ANE)

Souvent l'erreur consiste à écrire et à prononcer "Filigramme" (ME).

Pour éviter cette faute penser au sens du mot filigrane. À l'origine c'est un ouvrage fait de fils de métal ou de verre entremêlés. De nos jours un filigrane est un dessin imprimé dans le papier que l'on peut voir par transparence. Il complique entre autre la fabrication des billets de banque et décourage ainsi les faussaires.

En outre l'étymologie italienne du mot : filigrane veut dire "fil à graine". Filigrane... grain... et jamais jamais question de poids dans toute cette histoire.

AUTOUR D'UN MOT

Réussir, de l'italien riuscire (réussir).

Avoir un heureux résultat c'est réussir, en parlant d'un projet, ou aboutir, se réaliser, s'accomplir, bien tourner, prospérer ou être en plein essor. Le contraire c'est échouer.

La réussite c'est le gain, c'est avoir du succès, être à la mode, en vogue.

On parle de succès de librairie, de chanson à succès ou en argot de tube.

Réussir c'est obtenir un heureux résultat. On parvient à ses fins, on atteint son but, on vient à bout de quelque chose, on a la main heureuse et familièrement parlant on décroche la timbale.

On dit aussi réussir dans une profession en brillant, en étant célèbre, en ayant "le vent en poupe" en menant bien sa barque et en faisant "florès". Mais, si on peut réussir dans la vie, on peut aussi avoir l'ambition de réussir sa vie, ce qui n'est pas la même chose.

Enfin la réussite c'est la chance, la prouesse, la performance, et quand il s'agit de succès, c'est l'aventure amoureuse ou l'exploit galant.

Montesquieu, un écrivain français du XVIII^e siècle, disait : "Pour réussir dans le monde il faut avoir l'air fou et être sage".

DES MOTS INTRUS

Cinq mots commençant par IN et se terminant par ABLE.

L'un est intrus. Lequel et pourquoi ?

Intraitable, intransportable, introuvable, introuvable et inflammable.

Lequel est l'intrus ?

Réponse : Inflammable. La syllabe IN n'est pas un préfixe négatif comme dans :

Intraitable : qui ne peut pas être traité.

Intransportable : qui ne peut pas être transporté.

Introuvable : qui ne peut pas être touché.

Introuvable : qui ne peut pas être trouvé.

AUTOUR D'UN MOT

Rien, du latin rem (chose).

Aucune chose c'est... rien. Ne rien vendre, ne rien acheter, ne rien faire, ne rien voir, ne rien entendre, et ne rien manger : jeûner. Celui qui ne croit à rien est incroyant, voire nihiliste. Celui qui ne sert à rien est inutile et comme on dit familièrement il n'obtient rien... que des clopinettes.

Rien c'est peu de chose, c'est une bagatelle, une vètille. Souvent on perd son temps à des riens, à des babioles ou à des futilités.

Rien, un mot évoqué dans diverses locutions : pour rien au monde, pour aucune raison, en moins de rien, rapidement ; et familièrement parlant une personne sans valeur morale ou sociale est un rien du tout.

Une sentence anglaise précise : "Rien n'a aucune valeur !", on s'en doutait.

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le vent ...

Avoir le vent en poupe : être favorisé par les circonstances, aller vers le succès.

Faire du vent : familièrement, se dépenser en vaine activité.

Prendre le vent : s'informer, se faire une idée de l'état d'esprit d'un groupe de personnes.

Sentir le vent tourner : s'apercevoir de l'évolution d'une situation.

On dit aussi le vent tourne : les choses changent.

Au revoir ! c'est bon vent ! et quel bon vent vous amène ? quelle est la cause de votre visite ? Mais autant en emporte le vent : rien ne restera, tout sera emporté comme par le vent.

Cependant qui sème le vent récolte la tempête : celui qui incite à la violence doit s'attendre à en subir les conséquences.

Être ouvert aux quatre vents : ouvert de tous côtés, de partout.

Contre vents et marées : envers et contre tout.

Et enfin, aller plus vite que le vent : aller très vite, en coup de vent : très rapidement, on dit aussi : aller comme un courant d'air !

AUTOUR D'UN MOT

Révolution, de revolvère (fouler, dérouler).

Tout changement brusque et important dans l'ordre économique, social, moral d'une société, d'un pays, d'une époque est une révolution : révolution idéologique, culturelle, industrielle ou artistique.

La révolution c'est un bouleversement et d'une manière familière : un chambardement. En parlant d'une émotion on peut aussi révolutionner quelqu'un, l'émeut, l'agiter violemment.

Le renversement d'un régime politique s'accompagne d'émeutes, de tourmentes, de troubles, de violences... c'est la guerre civile avec parfois ses combats de rue et ses barricades. Les journées deviennent révolutionnaires ainsi que le gouvernement et souvent les tribunaux.

De toute manière, "on ne fait pas les révolutions avec de l'eau de rose", disait Chamfort, penseur français du 18^e siècle.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LE PRIX DE L'EURO POUR LE FRANC CFA

Le passage à l'Euro des onze pays de la communauté européenne impose une réflexion de fond sur l'évolution de la coopération monétaire au sein de la zone franc. Les positions des économistes divergent sur cette question et trois scénarios peuvent, a priori, être envisagés. Mais avant de les présenter et de les analyser, je rappellerai dans un premier temps l'essentiel du fonctionnement de la coopération monétaire dans la Zone Franc.

I — FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC

La Zone Franc a été créée en 1948. Après les indépendances dans les années 60, la France et la majorité de ses partenaires africains ont choisi de prolonger ces accords de coopération monétaire. Les mécanismes de la coopération monétaire en vigueur actuellement entre les pays membres africains, d'une part, et les pays africains et la France, d'autre part, sont définis par les Traités qui fondent les deux unions monétaires, signés en 1972 pour l'Union Monétaire d'Afrique Centrale (UMAC)¹ et en 1973 pour l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO A)².

Quatre principes régulent la coopération monétaire dans la Zone Franc³ :

— une **parité fixe** avec le franc français, définie pour chaque sous-zone. La parité est restée stable pendant 46 ans, à partir de 1948, à 50 francs CFA pour 1 franc français et, depuis le 12 janvier 1994, elle est de 100 francs CFA pour 1 franc français;

— un **institut d'émission commun à chaque sous-zone**. La Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) émet des francs de la Communauté Financière Africaine et la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) émet des francs de la Coopération Financière en Afrique Centrale. Ces deux monnaies ont le même sigle : franc CFA. Chaque banque centrale détermine et conduit la politique monétaire de sa sous-zone et centralise les avoirs des États membres. La France participe aux décisions monétaires dans chaque union, par sa présence dans certains organes de décision des autorités monétaires ;

— une **garantie de convertibilité illimitée** du franc CFA en francs français. La libre convertibilité de la monnaie de chaque sous-zone est assurée par le «compte d'opérations» ouvert par chaque banque centrale de la zone auprès du Trésor français et domicilié à la Banque de France. L'accès ouvert au marché des changes français garantit de fait la convertibilité du franc CFA en toute autre devise. Ce système permet aux États de la Zone Franc de disposer de devises sans accumuler d'importantes réserves notamment en cas de déséquilibre de la balance des paiements des pays membres. Ainsi, les réserves de l'Union, qui sont centralisées, peuvent couvrir le déficit d'un des pays membres des unions monétaires. Le déficit de l'ensemble de l'Union est financé par des avances du Trésor français. Il s'ensuit que les banques centrales — BCEAO et BEAC — n'ont pas à intervenir pour garantir leur

taux de change, étant donné qu'il n'y a pas de cotation du franc CFA. Les accords imposent aux banques centrales un dépôt sur les comptes d'opérations d'au moins de 65 % de leurs avoirs extérieurs. La garantie de convertibilité illimitée impose intimement trois autres règles qui visent à éviter de transformer les appuis conjoncturels du Trésor français en crédits structurels. Ces trois règles sont les suivantes : En premier lieu, le concours des banques centrales aux États membres se limiterait à 20 % de leurs recettes fiscales du dernier exercice. Ensuite, si le montant moyen des avoirs extérieurs d'une banque centrale est inférieur à 20 % du montant moyen de ses engagements à vue pendant trois mois consécutifs, le Conseil d'Administration doit prendre des mesures adaptées de politique monétaire qui évitent la dérive. Enfin, la situation délicate du compte d'opérations est compensée par un rachat des devises des agents économiques;

— la **transférabilité**, quatrième principe, signifie la liberté des mouvements de capitaux entre la France et chacune des unions monétaires et l'harmonisation de la réglementation des changes en dehors de la Zone Franc.

Le passage à l'Euro de la France suggère trois scénarios. Le premier scénario serait le maintien tel quel de la coopération monétaire entre la France et la Zone Franc avec le maintien de la parité actuelle. Le second scénario serait la constitution d'une zone monétaire africaine par une restructuration de la Zone Franc. Le troisième scénario serait le maintien de la coopération monétaire telle qu'elle existe actuellement, et son accrochage à l'Euro lors du passage à la monnaie unique.

II — LE MAINTIEN DU MÉCANISME ACTUEL

Premier scénario : la dévaluation, en janvier 1994, du Franc CFA n'a pas entraîné une modification du mécanisme de la Zone Franc que nous venons de rappeler dans ses grands principes. On peut faire l'hypothèse que l'avènement de l'Euro n'affecte pas non plus le fonctionnement de la Zone Franc. Trois raisons permettent d'envisager cette perspective.

* La première est d'ordre juridique et se fonde sur deux articles du Traité de Maastricht. En effet, l'article 234 stipule que «les droits et obligations résultant de conventions conclues antérieurement à l'entrée en vigueur du présent traité, entre un ou plusieurs États membres, d'une part, et un ou plusieurs États tiers, d'autre part, ne sont pas affectés par des dispositions du présent traité». C'est le cas des accords de 1972 de la Zone Franc. Cependant, l'article ne fait pas explicitement allusion à la Zone Franc. Il ne permet pas d'envisager un transfert de compétence, de la France à l'Union européenne, de la gestion des accords de coopération monétaire qui lient encore la France aux États africains de la Zone Franc.

L'Allemagne, partenaire privilégié de la France, n'écarter pas l'éventualité d'une telle orientation. Cette position se fonde sur le principe énoncé par l'article 109.1 : «Le Conseil des Ministres, statuant à l'unanimité, [...] peut conclure des accords formels portant sur un système de taux de

change pour l'Euro vis-à-vis des monnaies non communautaires». Si l'on comprend la Zone Franc comme un «accord de change» alors on pourrait en conclure que le Conseil européen est l'organe compétent pour décider ou non, à l'unanimité, de maintenir la parité CFA / Euro et de la modifier ultérieurement en fonction de la conjoncture. Cette interprétation de principe implique une nouvelle qualification de l'accord de coopération monétaire de la Zone Franc qui demeure un «accord budgétaire». Nous venons de rappeler qu'il est géré par le Trésor français et que la politique budgétaire reste du domaine des États membres. Les découverts des comptes d'opérations représentent une fraction très marginale du déficit budgétaire français.

De plus l'alinéa 5 de ce même article 109 conforte la coopération monétaire de la Zone Franc : «sans préjudice des compétences et des accords communautaires dans le domaine de l'Union économique et monétaire, les États membres peuvent négocier dans les instances internationales et conclure des accords internationaux». De fait, aucune modification n'est nécessaire aujourd'hui après le passage de la France à l'Euro. Le taux de change du franc CFA en Euro se déduit mécaniquement du taux de change du franc CFA en franc français. Les transactions dans les pays africains de la Zone Franc pourraient continuer à être libellées en CFA, il n'y a donc pas nécessité de changer les billets.

* La seconde raison en faveur du maintien du dispositif actuel est l'engagement politique constant et répété des autorités françaises envers leurs partenaires africains qui suggèrent l'idée de conserver les liens monétaires privilégiés qui les unissent. C'est aussi le souhait des autorités africaines. Ces dernières ont réaffirmé leur solidarité en choisissant de dévaluer d'un même taux en 1994, solidarité confortée par le volet économique des unions monétaires et les signatures des Traités instituant l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ces traités prévoient la constitution d'un marché commun, d'une union douanière, de politiques sectorielles communes et la mise en place d'un système de surveillance multilatérale des politiques économiques.

* La troisième raison : certains craignent que le passage à l'Euro ne serve de prétexte à une nouvelle dévaluation du franc CFA, au motif que l'Euro se traduirait par un renforcement des contraintes économiques pour les pays africains de la Zone Franc. Mais les *fondamentaux économiques* ne justifient pas un réajustement de la parité à court terme. Près de quatre ans après la dévaluation, le bilan est globalement positif, même s'il existe des disparités selon les pays. Pour l'ensemble de la Zone CFA, la croissance a repris. Elle est de l'ordre de 5 % depuis trois ans alors qu'elle était négative les années précédant la dévaluation. Le taux d'investissement a atteint 20 % du PIB en 1997 contre 15 % en moyenne sur la période 1986-1993⁵. Le déficit budgétaire a été ramené à 1,6 % du PIB en 1996 contre 6,5 % en moyenne sur la période 1986-1993 et le solde budgétaire primaire est devenu excédentaire. L'inflation a été ramenée à moins de 5 % en 1997 contre 27 % en 1994 ;

l'année de la dévaluation.

La conjoncture favorable des prix des matières premières et du dollar a entraîné une augmentation en volume des exportations. Les importations, de leur côté, ont aussi augmenté avec toutefois une hausse des biens d'équipement au détriment des biens de consommation. Le déficit de la balance des transactions courantes s'est réduit à 4 % du PIB en 1997 contre 6,5 % en moyenne sur la période 1986-1993.

Par ailleurs, l'on a pu observer, dans la Zone, que les financements extérieurs ont de nouveau afflué, signe de la mobilisation de la communauté financière internationale avec un retour des capitaux privés. Cette conjoncture favorable a permis de procéder à des réajustements de la dette extérieure contribuant à assainir la situation financière. Les réserves en devises se sont reconstituées : elles s'établissent à six mois d'importations pour la BCEAO et à quatre mois pour la BEAC.

En somme, les causes qui ont motivé la dévaluation du franc CFA ne sont plus d'actualité. Les pays africains de la Zone Franc ont retrouvé leur compétitivité par rapport aux autres pays africains. Le rattachement du franc CFA à l'Euro ne devrait donc pas créer de contraintes nouvelles pour les pays africains. Ainsi, à court-moyen terme, rien ne justifie du point de vue économique une nouvelle dévaluation.

III — RENDRE LA ZONE FRANC OPTIMALE

Second scénario : la situation de statu quo que nous venons de présenter, autrement dit le premier scénario, résulte du maintien d'un certain nombre de facteurs liés à l'environnement externe et interne des pays africains de la Zone Franc. Il est possible de proposer des hypothèses d'évolution de ces facteurs qui peuvent conduire à deux autres scénarios sur l'avenir de la Zone Franc.

Les résultats économiques des pays africains de la Zone Franc dépendront, entre autres, de l'évolution des termes de l'échange des matières premières, de l'évolution du cours de l'Euro par rapport aux devises les plus importantes sur le marché monétaire international et de la concurrence avec les pays asiatiques.

Le Nigeria et l'Afrique du Sud vont sans doute renforcer leur influence dans les pays de la Zone Franc au cours des prochaines années alors que la France affiche une volonté d'élargir ses interventions aux hors-champs⁶, et que l'Union européenne dans le cadre de la négociation de la Convention de Lomé souhaite passer progressivement du système de préférence au système de réciprocité commerciale qui ne donnera plus alors aucun avantage comparatif aux pays africains sur les marchés européens.

Dans ces conditions, une autonomie par rapport à la zone Euro et la composition d'une Union Monétaire Africaine pourrait alors voir le jour⁷ comme second scénario résultant du passage à

(Lire la suite à la page 12)

LA PEINE DE MORT : UNE MESURE SIMPLISTE DE PROTECTION SOCIALE

(Suite et fin)

L'ÉGLISE EST-ELLE POUR LA PEINE DE MORT ?

Que deviendra notre humanité quand l'homme pense tout régénérer par lui seul et par sa seule raison ?

Donnerions-nous raison à Protagoras qui pense que « l'homme est la mesure de toute chose » ?

Oublieuse du passé, la personne humaine se refuse à l'ordre à lui imposé par le Créateur : « Tu ne tueras pas »⁽¹⁾. Il devient perméable à des vices qui l'enfoncent dans le tréfonds de la désespérance. Il devient homicide.

L'Église, en tant que « Mater et Magistra » et se souvenant des ordres du Créateur, refuse tout compromis et indique la voie à suivre afin de repenser les règles de la véritable évolution éthique et juridique dans chaque être humain et dans la société.

Sur le chapitre du caractère social inviolable de la personne humaine, beaucoup d'esprits attaquent l'Église précisément sur le numéro 2266 du nouveau Catéchisme de l'Église catholique (ancienne édition qui est en partie reprise dans le numéro 2267 de la nouvelle édition) qu'ils accusent de compliquer avec le mal.

À première vue, on a l'impression que l'Église opte d'office pour la peine de mort. Et c'est justement pour éclairer cette ambiguïté que le Magistère, dans l'édition finale du Catéchisme de l'Église catholique⁽²⁾ est revenu sur ledit numéro. Il s'agit de considérer les conditions et les dispositions prévues par ce numéro. Veillons bien le lire dans son intégralité : « L'effort fait par l'État pour empêcher la diffusion de comportements qui violent les droits de l'homme et les règles fondamentales du vivre ensemble civil correspond à une exigence de la protection du bien commun. L'autorité publique légitime a le droit et le devoir d'appliquer des peines proportionnelles à la gravité du délit. La peine a pour premier but de réparer le désordre introduit par la faute. Quand cette peine est volontairement acceptée par le coupable, elle a valeur d'expiation. La peine, en plus de protéger l'ordre public et la sécurité des personnes, a un but médical : elle doit, dans la mesure du possible, contribuer à l'amendement du coupable. » (Édition finale, 1997).

De ce numéro 2266, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

1 — L'objectif premier de la peine est de protéger l'ordre public, la sécurité et l'épanouissement des personnes.

2 — Il convient d'observer que la loi a pour principal objet la protection sociale, et le magistrat pour premier devoir, de faire respecter la vie humaine dans tous les pays : c'est le plus grand bienfait d'une société régulée par le droit.

En cas d'infraction à la loi, l'autorité légitime doit sévir pour obliger le coupable à réparer le dommage causé.

3 — Il faut que les actes dont nous sommes responsables aient une sanction ; c'est à la fois une nécessité pour le corps social et un besoin pour la conscience.

4 — L'intérêt social se compose avec un souci très élevé de justice qui commande de proportionner la peine à la gra-

viété foncière de l'acte ; la faute par malice est plus dangereuse que la faute par faiblesse, l'attentat calculé que la simple imprudence. Il faudrait méditer ici l'importance de la notion de préméditation dans l'appréciation d'une culpabilité. Le cas des kamikazes, des terroristes de renom, des tueurs à gage, mérite d'être mentionné.

5 — La peine vise la guérison du coupable⁽³⁾. À ce niveau, il faut souligner le devoir du coupable à l'amendement.

6 — D'une part, devoir du coupable à l'amendement parce que l'acte posé en introduisant l'aveuglement dans son esprit, le désordre dans son cœur, détruit l'humanité en lui. Bien plus, l'acte, à peine accompli, lui échappe, s'installe dans son passé, devient irréparable ; le souvenir le suit comme son ombre et la mauvaise conscience ne le quitte plus⁽⁴⁾. L'homme qui a gardé quelque sensibilité morale ne peut vivre dans la mémoire d'une mauvaise action ; il est obligé de se condamner sans appel ; il se sait exposé au châtiment et se dispose à l'accueillir comme une délivrance. La sanction qui lui est alors infligée ajoute son effet thérapeutique à celui qui s'ébauchait dans la réaction naturelle de l'âme. La pénitence devient alors la voie de l'amendement. En purgeant sa peine, le coupable a le sentiment de payer sa dette.

Cependant, il convient de faire remarquer que la réparation ne vaut jamais l'innocence, et la sanction reste toujours un palliatif. À chaque instant, notre sort se décide d'une manière irrémédiable. C'est ce qu'exprime si bien le beau mot de Goethe : « Qu'aujourd'hui, aujourd'hui seulement tu puisses éviter la faute, et tu seras sauvé cent fois ».

D'autre part, devoir du coupable à l'amendement parce que sa faute engendre un désaccord entre sa volonté particulière et l'ordre du droit. Il se trouve alors exposé non plus à réparer un dommage, mais à subir les conséquences d'un délit ou d'un crime. De même, les épreuves qu'il endure lui inspirent le ferme propos de ne pas recommencer et lui renouvellent l'occasion de détester sa faute.

Par conséquent, condamner à mort un coupable, c'est le priver de sa faculté et de son devoir d'amendement.

Le numéro 2267 de l'édition finale du Catéchisme de l'Église catholique, pour sa part, a suscité des débats passionnés sur la peine de mort. Il semble un peu plus drastique que le précédent.

Le paragraphe premier nous dit : « L'enseignement traditionnel de l'Église n'exclut pas, quand l'identité et la responsabilité du coupable sont pleinement vérifiées, le recours à la peine de mort, si celle-ci est l'unique moyen praticable pour protéger efficacement de l'injuste agresseur la vie d'êtres humains. »

Ce paragraphe choque plus d'un qui ne cessent de clamer leur amertume. Il constitue la pierre de touche des détracteurs de l'Église qui pourront se frotter tranquillement les mains en se disant tout bas : enfin, l'Église, elle-même, après s'être laissée de jouer les Cassandra, est tombée dans le panneau en optant pour la peine de mort. Mais, loin de remettre en cause son enseignement doctrinal sur la sauvegarde de la vie, l'Église notifie par ce numéro 2267 que la peine de mort n'est possible que si « l'identité et la responsabilité du coupable sont pleinement vérifiées ».

À notre avis, cette peine prend la valeur d'une intimidation et d'un menaçant.

Ce qu'on appellerait en langage juridique, l'intimidation pénale. Dans un pays où tout meurtrier peut être considéré comme perdu, le contrôle de soi devient plus aisé pour chacun, et la vie humaine est mieux protégée. On ne saurait utiliser ce principe dudit numéro que dans les cas extrêmes où un seul individu (ou groupe d'individus) peut vouloir mettre en péril ou décimer toute une population. Dans ce cas précis, il vaut mieux qu'un seul individu meure pour la survie de la communauté. Mais, si l'on arrive à mettre l'agresseur hors d'état de nuire, celui-ci devient inoffensif. Il serait absurde qu'on le tue. Si malgré son arrestation, on le condamne à mort, peut-on encore parler de légitime défense ?

Ce numéro 2267 se situe évidemment dans la catégorie de la légitime défense, et le principe de la légitime défense n'est applicable que dans les cas momentanés où l'on serait perdu si l'on attend le secours des lois. Les dispositions prévues dans le deuxième paragraphe dudit numéro rend inapplicable le principe énoncé dans le premier. Nous avons : « Mais si des moyens non sanglants suffisent à défendre et à protéger la sécurité des personnes contre l'agresseur, l'autorité s'entendra ces moyens, parce que ceux-ci correspondent mieux aux conditions concrètes du bien commun et sont plus conformes à la dignité de la personne humaine ». La prudence même de l'Église dans sa façon d'aborder ce problème de peine de mort est signe que l'Église ne veut en aucun cas remettre en cause son principe fondamental de la sauvegarde de la vie.

Pour dissuader les esprits vindicatifs, obtus et mécréants, l'Église affirme, d'une façon irréfragable dans le paragraphe trois (3) du numéro, qu'avec l'évolution qu'a connue notre monde, on ne peut plus s'en tenir à ce principe de la peine de mort. « Aujourd'hui, en effet, étant donné les possibilités dont l'État dispose pour réprimer efficacement le crime en rendant incapable de nuire celui qui l'a commis, sans lui enlever définitivement la possibilité de se repentir, les cas d'absolue nécessité de supprimer le coupable sont désormais assez rares, sinon même pratiquement inexistant ». Qu'on se rappelle les interventions du Pape Jean-Paul II en faveur des condamnés à mort de par le monde entier (Nigeria, Rwanda, Burundi, Cuba, États-Unis...). Cette démarche du Souverain Pontife n'est-elle pas signe de refus de la peine de mort ? Il serait trop facile d'affirmer que l'Église est pour la peine de mort. Sa façon d'aborder la question révèle la complexité du problème. « On n'édifie pas une société digne de la personne sur sa destruction, sur la répression et sur la discrimination... »⁽⁵⁾

Dans une réflexion sur la peine de mort, Monseigneur Renato R. Martino affirmait : « Ya-t-il des moyens non sanglants (qui) suffisent ? Oui. Dans les cas les plus graves, l'emprisonnement à perpétuité protège la société, et évite en même temps à la communauté de devenir elle-même une meurtrière ayant soif de vengeance et de sang. Une société vengeresse s'auto-détruit. »⁽⁶⁾

QUE RETENIR ?

Le numéro 2267 de la nouvelle édition du Catéchisme de l'Église catholique notifie qu'il faut tout mettre en œuvre pour ne pas en arriver à la peine de mort. Pour s'en imprégner davantage, il suffit

de lire l'Encyclique « L'Évangile de la Vie »⁽⁷⁾ du Pape Jean-Paul II en son numéro 56 : « Les pouvoirs publics doivent sévir face à la violation des droits personnels et sociaux, à travers l'imposition au coupable d'une expiation adéquate de la faute, condition pour être réadmis à l'ordre de la liberté », et un peu plus loin : « Précisément pour atteindre toutes ces finalités, il est clair que la mesure et la qualité de la peine doivent être attentivement évaluées et déterminées ; elles ne doivent pas conduire à la mesure extrême de la suppression du coupable... »

À notre avis, l'Église ne peut pas être en train de promouvoir la vie et sa sauvegarde et en même temps ramper à contre courant de cette promotion.

Il faut noter que le châtiment trop sévère n'amende pas toujours l'homme. Souvent, et trop souvent, il l'aigrit et le pousse au pire en le précipitant dans un monde sans espoir. Le véritable présupposé au principe d'amendement est toujours à chercher dans la réaction spontanée de l'âme contre la faute et dans les sentiments moraux que cette réaction engendre.

Il nous faut œuvrer ensemble à la sauvegarde de la vie depuis son commencement jusqu'à son terme. Le danger que recouvre l'acceptation de la peine de mort est évidemment d'affadir, sinon de gommer, l'essentiel de notre nature humaine. La condamnation à mort n'est-elle pas une réaction exécrable qui cisaille les racines profondes de l'enseignement doctrinal sur l'inviolabilité de la personne humaine ? Martin Luther King ne nous a-t-il pas mis en garde contre toute inclination à la violence quand il affirmait que la violence ne supprime pas la violence, seul l'amour y parviendra ? L'essentiel pour nous, c'est de prendre conscience de notre responsabilité comme le soulignait déjà le Docteur Louis Cormon quand il déclarait : « Le sort de l'humanité se joue dans l'âme de chaque nous. Il faut choisir entre la violence qui nous détruira tous et la non-violence qui, avec l'aide de Dieu, sauvera le monde »⁽⁸⁾.

NOTES

(1) Ex 20, 13.

(2) Catéchisme catholique Ecclesiae, Cité del Vaticano, 1997.

(3) Sur la question de la guérison du coupable, certains théologiens ont soutenu que le criminel est avant tout un malade, victime le plus souvent d'une lourde hérédité ; qu'il convient, en conséquence, moins de le punir que de le soigner ; mais beaucoup d'autres font observer que l'admission trop complaisante des responsabilités atténue les suites les plus graves pour la protection sociale. Il peut subir aussi des influences venant de l'extérieur, telles que l'éducation ou l'exemple ; et des influences venant de l'intérieur, telles que l'infirmité intellectuelle, l'irritabilité physiologique, la maladie, qui, fréquemment, modifie les manières de sentir et de penser, et provoque la délinquance psychologique.

(4) Des investigations criminologiques ont prouvé que le criminel a tendance à revenir sur le lieu de son crime.

(5) Jean-Paul II, « Message à l'occasion du 50ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe », (Documentation catholique 1995 n° 2117, p. 533 NDLR).

(6) Renato R. Martino (Mgr) « Réflexion sur la peine de mort, une attitude au caractère sacré de la vie » (in Documentation catholique 1997 p. 446-441 24 Mars 1997).

(7) Jean-Paul II, l'Évangile de la vie, Cerf, Paris, 1995.

(8) Louis Cormon (Docteur), La non-violence, Stock, Paris, 1949, p. 2.

Corneille Lin Gnanadja
Grand Séminaire Saint-Gall

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SÈ : INSTITUT DE LA PIEUSE UNION DES SŒURS SERVANTES DE LA LUMIÈRE DU CHRIST QUINZE NOUVELLES PROFESSES EN OFFRANDE AU SEIGNEUR POUR LE GRAND JUBILÉ DE L'AN 2 000

Elles sont quinze jeunes filles, ce 2 février 1999 à Sè dans le diocèse de Lokossa, à faire leur première profession religieuse comme « Servantes de la lumière du Christ ».

Elles ont nom : Emma K. Atignon, Grâce-Blanche S. Gbèbomè et Victoire Sastre de Grand-Popo ; Jeanne Manoutché et Trinité J. Tchogbé de Hlassamey ; Blandine Amoussou et Jéronyme P. M. Houédako de Comé ; Cécile Ayélé Ayivigan et Antoinette Kouavi Dossou de Bopa ; Eugénie Dossouvi et Philomène M. A. Sossou de Konouhoué ; Yvette Adinsi d'Adjahon-mey ; Micheline A. Amoussou de Sè ; Blandine Kpohizoun de Djakotomé et Apolline Mélé Kpinso de Houéyogbé.

C'était au cœur de l'Eucharistie présidée par Son Excellence Monseigneur Robert Sastre, Evêque de Lokossa, entouré d'une cinquantaine de prêtres, en l'église Saint-Bernard de Sè, en la solennité de la présentation de Jésus au Temple. Des religieuses, fidèles laïcs, parents et invités sont venus nombreux rendre grâce à Dieu pour ses multiples merveilles, et aussi surtout pour le don d'amour fait à l'Eglise de Lokossa par quinze jeunes filles.

L'église Saint-Bernard, devenue trop petite à cette occasion, n'a pu accueillir tous les participants. C'est du dehors, sous des appatams dressés pour la circonstance, que la grande foule a pu vivre l'événement grâce au concours des postes télévisuels installés en circuit intégré.

Procession d'entrée avec les futures professes, liturgie de la Parole, appel des novices, profession de leurs vœux temporaires pour un an, signature du registre, habillement, remise de la charte de leur institut par l'évêque, chant d'action de grâce des nouvelles professes et leur consécration à Ja Vierge Marie « Es-lanyon bé nyonnu fi » (Notre-Dame de l'espérance), liturgie eucharistique constituent les différentes étapes de cette célébration. Les chants



De gauche à droite, sœurs : Yvette Adinsi, Trinité Tchogbé, Micheline Amoussou, Emma Atignon, Apolline Kpinso, Cécile Ayivigan et Philomène Sossou

priants et vivants de la chorale des filles de Genezareth ont tenu les fidèles éveillés dans la piété, la prière et l'admiration.

« Quinze nouvelles professes pour le petit diocèse de Lokossa ! » s'exclame l'éditorialiste de la plaquette (Eglise du Mono) éditée pour la circonstance. Quinze jeunes filles sages, poursuit-il, qui ont rempli leur lampe de cette huile qui ne s'épuise et qui se nomme amour pour attendre leur Maître. Elles font partie, ajoute-t-il, de l'offrande que nous faisons au Seigneur pour préparer le Grand Jubilé de l'An 2000 avec les sept prêtres qui ont été ordonnés il y a trois mois.

L'homélie de S. E. Mgr. Robert Sastre a été axée sur l'action de grâce, le remerciement, la supplication et l'invitation à la joie et au bonheur auxquels Dieu appelle les nouvelles professes :

Chrétiens mes frères,

Nous sommes dans l'antichambre du Grand Jubilé. L'An 2000 est à nos portes, porteur d'espérance.

Le Pape nous invite à nous préparer à y entrer Dans le rayonnement de la découverte de la Paternité de Dieu. Bientôt 2000 ans que le Christ nous a appris À appeler, dans la force de l'Esprit Dieu, « Abba » Père. Depuis ce temps, Dieu s'est donné une multitude de fils En Jésus-Christ par le baptême et la force de l'Esprit. Depuis ce temps Dieu appelle des multitudes À travailler à l'avènement de son règne, Règne d'amour, de justice et de paix.

L'Eglise du Christ qui est à Lokossa Fait partie de cette multitude que l'amour de Dieu Ne cesse de susciter pour que son règne arrive. Elle aussi se prépare, comme les Eglises du monde entier, À célébrer les merveilles que Dieu ne cesse d'accomplir Pour le salut des hommes. Elle se prépare En cherchant comment répondre concrètement À l'amour du Seigneur dont la fidélité Ne se dément jamais, comment travailler À l'avènement du règne de Dieu dans l'accomplissement de sa volonté.

Dieu aime tellement les hommes qu'Il veut Que les hommes se donnent librement à Lui Pour accomplir son œuvre de libération de l'homme Comme on fait une belle veillée pour préparer Une belle fête, pour la veillée du Grand Jubilé. Le Seigneur a suscité quinze jeunes filles sages Dans l'Eglise du Mono, qui ont rempli leurs vases d'huile Et vont allumer leurs lampes pour attendre le Christ. Elles sont devant vous, leur nombre est important Pour la petite Eglise que nous sommes Au bord de ce fleuve qui semble humainement négligé Mais sur lequel le regard d'amour de Dieu Rayonne. Elles sont là tremblantes et rayonnantes Tremblantes comme saint Pierre devant le Christ, après la pêche miraculeuse « Éloigne-toi de moi Seigneur Car je ne suis qu'un pêcheur » Rayonnantes de la joie du don Car c'est le Seigneur qui leur donne De se donner à Dieu, la source et l'aboutissement de tout bien.

Merci Seigneur pour cette joie que Tu nous donnes Et qui nous étonne par le nombre De celles que Tu as choisies du Nord au Sud De l'Est à l'Ouest de notre diocèse. Trois de Grand-Popo, deux de Hlassamey Deux de Comé, deux de Bopa Deux de Konouhoué, une d'Adjahonmey Une de Sè, une de Djakotomé Une enfin de Houéyogbé... Nous ne pouvons que compter, Toi seul Sondes les reins et les cœurs, Toi seul sais La qualité de leur amour, Toi seul Peux purifier et faire fructifier cet amour C'est pour cela que nous T'invoquons et Te supplions. Le Seigneur seul mérite toute notre reconnaissance, Mais c'est à travers des hommes qu'Il nous donne



De gauche à droite, sœurs : Jéronyme Houédako, Eugénie Dossouvi, Blanche Gbèbomè, Blandine Amoussou, Jeanne Manoutché, Antoinette Dossou, Blandine Kpohizoun et Victorine Sastre

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LES SŒURS DE LA CHARITÉ AU BÉNIN : UN INTENSE RAYONNEMENT SOCIAL

«Aimer, disait Alfred de Musset, c'est se donner corps et âme». Qui ne connaît cet écrivain, surtout comme poète de la douleur et des grandes passions ? Sans vouloir risquer de trahir sa pensée, on en déduirait l'enseignement suivant : inutile de prêcher l'amour et la charité sans essayer de les vivre et de les rayonner. Charité est donc un mot qu'il ne faut pas dévaluer. Ce n'est pas faire l'aumône. Pour en témoigner, le secrétaire général du Secours catholique s'est exprimé par une si belle affirmation : «Pour moi, dit-il, la charité se comprend et se vit comme l'amour que Dieu peut avoir pour les hommes. Plus particulièrement pour ceux qui souffrent».

Fort heureusement, des hommes, des femmes et des mouvements d'Église, grâce à leur foi en la parole du Christ ont le courage et la force de s'engager dans cette voie.

Tel est le bel exemple des religieuses de la paroisse Sainte-Rita de Cotonou, les «Sœurs Missionnaires de la Charité» ainsi qu'on les appelle, du nom de leur Congrégation. À l'instar de l'Église elle-même qui est universelle, leur institution a une dimension internationale.

Nous avons reçu une nouvelle confirmation de ce que charité veut dire, en rendant visite ces jours derniers à ces religieuses de la paroisse Sainte-Rita. Dignes disciples et héritières spirituelles de mère Thérèse, elles ont une présence discrète, mais non moins active et précieuse ici comme à travers le monde entier. Dans notre pays, le Bénin, elles sont à l'œuvre à Sainte-Rita de Cotonou, à Gouandé (Tanguiéta), et bientôt à Natitingou. Et Dieu sait... Notre cher continent l'Afrique connaît depuis des années des violences meurtrières et des haines suicidaires. Les Sœurs Missionnaires de la Charité exerçant leur pastorale dans ces zones de conflits ne sont, hélas ! guère épargnées par les épreuves de toutes sortes y compris le sacrifice de leur vie. Nous implorons la miséricorde divine afin que, dans ces pays en guerre, l'amour triomphe de la haine.

OUVRIÈRES DÉSINTÉRESSÉES ET DÉVOUÉES DU CHANTIER DE CHARITÉ

À la paroisse Sainte-Rita de Cotonou, elles sont au nombre de 6 et forment une équipe soudée autour de la Sœur Shalom, leur supérieure. Le domaine qu'elles occupent sur la paroisse est un véritable chantier de charité. Mais il ne faut pas se fier aux apparences. Car, il présente du dehors, l'aspect d'un cadre qui invite tout naturellement au calme et au silence. Cependant lorsqu'on pénètre dans son enceinte, on découvre, non sans étonne-

ment, que c'est un lieu qui vit intensément au rythme des souffrances et espoirs des démunis et délaissés de la société. Oh ! combien de ces gens comme vous et moi, souffrent parce que malades ou dans la détresse morale, voire matérielle et qui ont trouvé en ces Sœurs de la Charité leur meilleur refuge et un brin d'espérance en la vie.

Ils sont là : enfants, femmes et hommes indigents, aux visages angoissés, à la voix silencieuse des drames qui les tourmentent. Ils sont venus comme s'ils avaient tous entendu et compris la parole du Christ leur dire : «Le premier commandement, c'est de vivre dans l'amour».

Accueil, écoute et assistance sont les priorités et les urgences accordées à toute personne qui franchit le seuil de la maison des Sœurs Missionnaires de la Charité. À voir cette assistance, en quête d'aide et de soutien, c'est pour les Sœurs de la Charité, comme une prière exaucée. Alors, elles ne peuvent que dire merci au Seigneur de leur donner l'occasion d'accomplir leur vocation d'amour.

UN LIEU QUI EXHALE L'ESPOIR DANS LES CŒURS

Dans ce paysage un peu fébrile, mais qui exhale l'espoir dans les cœurs et sur les visages, la zone de résidence des religieuses — un bâtiment sobre à deux niveaux — garde toute sa sérénité. L'immeuble surplombe le domaine entier et permet d'avoir une vue à partir de là sur tout l'espace restant qui constitue la zone de travail. Elles sont 6 religieuses, avonous dit : la supérieure, irlandaise de nationalité, 3 Sœurs d'origine indienne, 1 malgache et 1 congolaise (ex-Zaïre). On les reconnaît aisément par leur robe blanche frappée d'une bande bleue en écharpe.

Pareille à la reine d'une ruche où chaque abeille accomplit sa besogne. Sœur Shalom déploie quotidiennement ses religieuses sur l'immense chantier de leur pastorale. À la fois religieuse (prières, liturgie, contemplation) et surtout travailleuse sociale, dans le cas qui polarise notre attention.

Nous sommes habitués, étant du nombre des fidèles de cette paroisse, à

voir les silhouettes alertes et les images resplendissantes de piété de ces religieuses lors des célébrations liturgiques. Ce qui, par contre, semble moins connu du grand public, c'est la douceur de leur comportement de cœur lorsqu'elles se dépensent sans compter au service des couches les plus déshéritées dont les enfants, qui constituent le centre de leur préoccupation.

LES ENFANTS D'ABORD !

Depuis 1985, les Sœurs Missionnaires de la Charité s'investissent avec dévouement et abnégation dans diverses activités liées à la sauvegarde d'enfants abandonnés, d'orphelins, de malnutrits, tous d'âge se situant entre 0 et 10 ans. Ces enfants en détresse sont généralement détectés lors des consultations médicales offertes à titre gracieux aux familles sans ressource ou en difficulté. D'autres par contre, sont des enfants de la rue recueillis souvent dans un état pitoyable par des passants ou encore des nouveau-nés non désirés jetés par leurs mamans et découverts en des endroits inqualifiables.

L'institution des religieuses de la paroisse Sainte-Rita de Cotonou, dispose d'un centre approprié où les enfants dont les cas sont jugés critiques à leur arrivée y sont admis pour un séjour variant entre 4 à 6 mois.

Ils sont hébergés, entretenus, nourris, et leur état sanitaire régulièrement suivi, sans aucun frais pour leurs parents qui, du reste, demeurent pour la plupart inconnus.

Les enfants actuellement à charge du centre sont au nombre de 55, toutes catégories confondues. La garde des enfants, leurs soins d'hygiène corporelle, la préparation et le service des repas ainsi que le ménage et la lessive sont assurés par un personnel de soutien composé de 21 jeu-

nes mamans rémunérées sur une base forfaitaire avec pondération au bénévolat. L'une d'elles nous a déclaré qu'étant déjà mères chez elles, point n'était encore besoin pour elles de recevoir une formation avant de pouvoir jouer le rôle de nurses qui leur est confié.

En tout cas, en parcourant les 3 salles — dortoirs et la salle commune ser-

vant de réfectoire —, nous avons vu des enfants sinon heureux, du moins dans la joie dans un cadre de vie respirant pour ainsi dire, la propreté matérielle et l'amour de savoir partager.

Selon la religieuse qui nous a reçus, le Centre d'accueil pour enfants victimes de la rupture familiale ou de la misère, s'appuie essentiellement, pour son fonctionnement, sur des donateurs individuels qui interviennent soit en nature, soit en espèces.

Dans ce domaine, a précisé la religieuse, les difficultés majeures de l'institution sociale sont relatives pour l'instant, aux frais élevés d'eau et d'électricité, et à la taxation qui frappe depuis 1998 les denrées alimentaires importées. Seuls les médicaments bénéficient d'allègements fiscaux de la part de l'État.

SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS

Comme on peut aisément le constater, l'œuvre sociale de générosité que les Sœurs Missionnaires de la Charité accomplissent au Bénin, fait beaucoup s'éloigner de nos esprits le spectre de la situation dramatique des pays africains en guerre. En plusieurs de ces points chauds, nos braves religieuses sont bien présentes. Mieux, aides et soutiens nécessaires sont apportés aux nombreux réfugiés de ces pays qui ont trouvé asile au Bénin.

Ainsi, 4 jours dans la semaine sont réservés par les religieuses à la distribution de vivres aux plus nécessiteux en général, et aux réfugiés recensés en particulier. Des visites à domicile sont périodiquement organisées par les religieuses pour avoir des informations fiables sur la situation des familles démunies. Les enfants des réfugiés assistés bénéficient de secours leur permettant de s'acquitter des contributions scolaires et de s'acquérir des fournitures scolaires.

Une assistance en médicaments est également fournie à titre humanitaire aux prisonniers en détention à Cotonou et Ouidah notamment.

À la vérité, notre brève visite chez les Sœurs Missionnaires de la Charité à Sainte-Rita n'aura été qu'un coin de voile soulevé sur leurs activités sociales.

Servantes des pauvres, elles sont de dignes disciples et héritières spirituelles de la vénérable mère Thérèse de Calcutta, fondatrice de leur Congrégation.

Que le Seigneur les aide à progresser dans leur don d'amour pour toujours mieux servir le Christ dans les plus démunis et les laissés-pour-compte.

Évariste Dègla



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SÈ : INSTITUT DE LA PIEUSE UNION DES SŒURS SERVANTES DE LA LUMIÈRE DU CHRIST QUINZE NOUVELLES PROFESSES EN OFFRANDE AU SEIGNEUR POUR LE GRAND JUBILÉ DE L'AN 2 000

(Suite de la page 8)

Sa vie et ses grâces. Aussi voudrions-nous
Étendre notre merci à tous ceux par qui
Ces jeunes filles sont parvenues au pied
De cet autel : leurs parents, leurs éducateurs
Tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre,
Ont été les intermédiaires du don de Dieu
qu'elles sont.
Que le don d'amour de Dieu les comble.
Dans leurs corps, leurs âmes et leurs désirs.

Et maintenant je me tourne vers vous
Filles aimées de Dieu pour vous raconter
Une histoire que vous savez déjà
Car c'est depuis bientôt 2000 ans
Que le Fils de Dieu, Celui que vous avez
décidé
De suivre, nous l'a racontée...

Un homme avait deux fils
Filles aimées de Dieu pour vous raconter
Une histoire que vous savez déjà
Car c'est depuis bientôt 2000 ans
Que le Fils de Dieu, Celui que vous avez
décidé
De suivre, nous l'a racontée...

Un enthousiasme flatteur, hypocrite,
dissimulateur
Il dit oui et n'y alla point
Le père invite le cadet. Ce dernier
Maugré, critiqua, émit même un refus
irréfléchi

Mais finalement, ayant pris conscience
De celui qui lui demandait ce service
Il se repent, prit sa houe et alla au champ.
Mes filles cet homme avait deux fils
Mais ces deux fils ne sont qu'un double
aspect

Des fils et filles de Dieu que nous sommes
tous
«Méfie-toi Seigneur, Philippe est capable
De Te trahir». Ainsi priait saint Philippe
de Néri.

En chacune d'entre vous, filles bien aimées
de Dieu
Il y a la capacité de dire non à Dieu
Vos vœux ne vous situent pas au-delà du
péché

Mais ils vous aideront à tenir fermement
La main de Celui qui a dit au tentateur
«Va-t-en». Chacune d'entre vous est capable
D'aboutissement, d'hésitation, de critique,
d'autoexamen...

Mais l'Esprit du Seigneur est en vous
C'est Lui qu'il vous faut écouter et invoquer.

«Celui qui a mis la main à la charrue
N'a pas le droit de regarder en arrière».
Le Seigneur Lui-même tient la charrue
Avec vous, Il est le seul et vrai Timonier
Il guidera vos pas, Il renouvellera vos
forces

Il vous couvrira de son pardon, vous fera
communier

À la joie, à sa joie que Lui seul peut donner
Oui, c'est bien cela que je veux
vous dire

C'est à la joie et au bonheur que
Dieu vous appelle

À la joie et au bonheur dont Il a comblé son
Fils

Sur le bois de la Croix. «Celui qui veut
venir

À ma suite, qu'il prenne sa croix
Et me suive». La croix de votre propre
caractère,

La croix de votre travail, celle des événements

Il faut les prendre, tout en suppliant
Ardemment le Seigneur de n'être jamais
Une croix sur l'épaule des autres.

Alors vous serez conviées à vivre les Béatitudes

Que toute vie religieuse proclame et
rayonne :

— Bienheureuse es-tu, toi qui, jour
après jour,

Dis oui à l'appel du Seigneur
Tu porteras des fruits dont la succulence
Aura un goût d'éternité

— Bienheureuse es-tu, toi qui offres
ton épaule à la croix du Christ

Le Christ t'introduit déjà dans la joie de sa
résurrection

— Bienheureuse es-tu, toi qui veilles
sur ton corps

Comme on veille sur un sanctuaire
La Lumière du Seigneur ne s'éteindra jamais
en toi

— Bienheureuse es-tu, toi qui essaies
chaque jour

De placer ta volonté sur l'orbite de
la volonté de Dieu

Ta joie aura trouvé sa vraie trajectoire.

— Bienheureuse es-tu, toi qui préféres
Dieu

À ton père et ta mère, et le Christ à
ton avoir et à ton pouvoir

Le royaume des cieux rayonne déjà en toi

— Bienheureuse es-tu, si tu peux,
comme la Vierge

Te proclamer servante du Seigneur
Le Seigneur Lui-même te proclamera bienheureuse

— Bienheureuse es-tu, si tu as
faim et soif

De la parole de Dieu
Tu seras rassasiée par Dieu Lui-même.

— Bienheureuse es-tu, si tu sais
donner à ton amour

La double dimension verticale et
horizontale de la croix

L'amour de Dieu grandira en toi avec
l'amour du prochain

— Bienheureuse es-tu, si tu es
convaincue

Que le choix de Dieu sur toi est
sans aucun mérite de ta part

Tu seras sauvée de toute ambition et de
toute jalousie

— Bienheureuse es-tu si tu sais
que ton institut n'est pas une île

Mais une petite famille dans la
grande famille qu'est l'Eglise

Tu auras un cœur catholique

— Bienheureuse es-tu, si tu travailles
à faire de ta communauté

Un membre vivant et agissant de
ton institut

Tu échapperas au désert du repli sur soi

— Bienheureuse es-tu, si tu réussis
à échapper

À la logique de «ceux qui n'ont
rien mais qui possèdent tout» :

Tu comprendras la phrase du Christ :

«Il y aura toujours des pauvres parmi
vous»

— Bienheureuse es-tu, si tu sais
Qu'il y a plusieurs «cellules» de
sainteté dans la maison du Père :

Tu ne réduiras pas tes sœurs au même
dénominateur de sainteté que toi

— Bienheureuse es-tu, si ta prière
éveille ta générosité laborieuse

Et si ta générosité laborieuse anime
ta prière

La paix du Seigneur sera en toi

— Bienheureuse es-tu, si tu comprends
que Dieu ton Père

En son Fils Jésus-Christ notre Seigneur

Dans la puissance de l'Esprit
d'amour

Est la seule source de ta joie et de
ton bonheur

Alors, tu auras trouvé la source d'eau
Qui jaillit en vie éternelle.

Chères filles, chrétiens mes frères, ce
n'est pas pour rien

Que j'ai proclamé quinze béatitudes.

Il y a en moins et il y en a plus

La joie que nous avons aujourd'hui

D'offrir au Seigneur ces quinze fleurs

De chasteté, de pauvreté et d'obéissance

Doit nous inviter à nous demander

Si le Seigneur ne nous invite pas à une
béatitude

S'il ne nous offre pas une béatitude ! Laquelle ?

Que son Esprit la murmure au dedans de
nous

Et nous donne la force de la réaliser et de
la vivre.

Amen !

Commencée à 10 h 30 mn et terminée à
13 h 40 mn, cette messe a permis à ceux qui
y ont pris part de louer ensemble le Seigneur
pour les dons de ces jeunes filles,
mais surtout de lui demander de les protéger
et de les faire grandir pour son honneur
et sa plus grande gloire et de nous aider à
réaliser et à vivre la béatitude que sa bonté
infinie met en chacun de nous.

Guy Dossou-Yovo



N'ACCUSE JAMAIS À TORT TON PROCHAIN

Mon article "Savoir s'endetter" dans la Nation du 26 janvier 1999 et la « Croix du Bénin » du 29 janvier 1999 m'a valu beaucoup de messages de félicitations et d'encouragements, mais aussi beaucoup de reproches. Si le fond de l'article ne souffre en principe d'aucune faille logique grave, certaines personnes se sont senties écorchées à vif et d'autres, solidaires de ces personnes, m'ont fait savoir que le Conseil des ministres porte depuis quelques temps des accusations fausses et partiales sur des personnes de très bonne moralité pour des raisons obscures.

LA VISÉE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Je tiens à porter des excuses publiques, dans la Nation, la « Croix du Bénin » et autres organes de presse, à tous ceux qui se seront vus blessés dans leur amour propre, leur sens de l'honneur et leur souci personnel d'honnêteté. Si mes propos portaient des faits concrets, ils ne se souciaient nullement de porter un jugement sur les personnes incriminées par le Conseil des ministres ; mais ils voulaient surtout faire appel aux citoyens béninois pour plus d'honnêteté dans la gestion des biens et ressources de notre pays. J'écrivais justement ces paroles à un ami qui m'en faisait vivement le reproche : « Nous hommes d'Eglise, nous nous trouvons très souvent dans des situations très inconfortables. Quand nous parlons en nous contentant de généralités et de questions vagues, on nous demande des exemples concrets en oubliant que les questions concrètes portent très souvent atteintes à certaines personnes qui se sentent malheureusement visées et accusées à tort ou à raison. L'un des principes de l'Eglise, c'est de ne pas juger les personnes dans leur for intérieur, mais de poser un jugement de valeur sur des actes et faits pour interpeller les consciences au-delà du cas particulier. Un autre principe aussi, c'est de ne pas porter des réponses techniques aux cas concrets, mais de s'en servir pour enseigner et orienter moralement les fidèles. C'est sous cet angle que je m'applique à travailler ».

DES CITOYENS HUMILIÉS PAR L'ÉTAT

Malheureusement, il se fait que le Conseil des ministres s'en serait pris ces temps-ci pour des raisons partiales, douteuses, à des citoyens ayant un parcours professionnel sans faille. C'est vraiment désorienté que je m'interroge : Vais-je la question de « la probité morale » devrait-elle d'abord s'orienter ? Ceux qui ont la responsabilité de diriger avec équité et impartialité un pays ont-ils le droit « de jeter par terre, sans fondement aucun, la figure de leurs citoyens ? » Ce n'est pas seulement un citoyen qui est mis au pilori, mais c'est un père de famille, une mère de famille, toute une famille, des familles qui voient par ricochet l'opprobre rejetté sur elles-mêmes. Que ressentiraient des enfants qui entendraient dire sur les ondes publiques que leur père ou leurs grands-pères qui les chérissent tant, n'est qu'un pillier des ressources étatiques, alors que ces accusations ne sont que manipulations et malversations politiques ?

Par principe, tout citoyen devrait faire confiance à son gouvernement et voir dans les accusations, les décisions et les sanctions prises contre des citoyens indélicats des ac-

tes sanitaires et salutaires pour le bien de tout le corps social. Le citoyen a l'obligation morale de croire à l'action de l'autorité étatique et devrait, en principe, prendre pour source fiable d'information les rapports du Conseil des ministres. Aucune accusation grave ne devrait être portée par l'État sur une personne quelconque sans qu'il n'y ait eu plusieurs enquêtes et contre-expertises préalables provenant non pas seulement des services étatiques mais aussi des institutions indépendantes et de la société civile. J'écrivais justement ces mots à mon ami : « J'estime personnellement que le gouvernement n'a pas le droit de porter des accusations fausses et graves sur ses citoyens et qu'il est moralement, entièrement responsable des accusations qu'il porte. En ceci, il s'impose une juridiction qui soit en mesure de poursuivre en justice tout abus de pouvoir du gouvernement et tout préjudice moral qu'il aurait causé à un tiers ».

AVONS-NOUS MORALEMENT LE DROIT ?

En effet, des accusations publiques non fondées devraient être immédiatement démenties par le Conseil des ministres qui a pris sur lui de les publier, oubliant la devise qui, sous les mêmes cieux et en d'autres temps, voulait que celui qui n'a pas fait l'enquête n'ait pas droit à la parole. Car ces fausses accusations et informations sont colportées à l'autre bout du monde par l'Internet et autres moyens de communications. Ceux qui se trouvant, par exemple, à l'autre bout du monde, font des recherches sur la corruption ou la gestion des biens publics au Bénin, citeront des personnes et des cas en se fiant au Conseil des Ministres, alors que ces accusations peuvent s'avérer fausses et injustes. Il paraîtrait que les conseillers de la présidence font la pluie et le beau temps. Le Président de la République a

le devoir de faire confiance à ses conseillers, mais il ne devrait pas oublier l'adage si prisé par les agents des forces de l'ordre : « La confiance n'exclut pas le contrôle ». La crédibilité de tout l'appareil étatique en dépend.

Avons-nous moralement le droit de faire injustement du tort au prochain, même s'il s'avère être le pire de nos ennemis ? Avons-nous le droit d'user du pouvoir étatique pour nuire aux autres ? L'État doit-il servir d'instrument pour régler politiquement des comptes ? Les fins de l'État et de l'autorité étatique, c'est de conduire chacun des citoyens à leur épanouissement total en s'appliquant à leur réconcilier et à les faire travailler ensemble dans le respect des différences. L'unité ne conduit pas à la confusion ni à la pensée unique, mais elle comprend et intègre les aspirations multiples des individus.

QUI FAUT-IL CROIRE ?

Pris aujourd'hui par le doute, je me pose la question de savoir si les rapports du Conseil des ministres sont désormais à prendre avec pincettes, et s'il faudrait penser dire de son gouvernement : « Il radote, il n'est pas sérieux, c'est de la duperie ». Perdre confiance en l'État est l'une des graves injures qu'un citoyen ferait à son pays et à ceux qu'il a élus démocratiquement. Mais veut-on le conduire à le faire ? Ou bien voudrait-on obliger la société civile à mettre sur pied une association des victimes du Conseil des Ministres se donnant pour devoir de passer au crible toutes ses accusations, informations et décisions, en se réservant le droit de les contester publiquement ? Pourquoi en arriver là, alors que nous avons besoin d'investir toutes nos forces pour construire le Bénin ?

RÉTABLIR LA VÉRITÉ

Les victimes des manœuvres politiques aimeraient se voir réhabiliter dans leur honneur et intégrité par le gouvernement qui leur a causé du tort. Si j'ose parler aujourd'hui en leur nom, c'est qu'en faisant une confiance quasi aveugle au Conseil des ministres, j'ai accentué des blessures alors que je voulais enseigner et aider. Un silence de la part du gouvernement signifierait que, soit il maintient ses accusations et les affirme comme crédibles, soit il se sait inattaquable et ergote. Dans l'un ou l'autre cas, une réponse s'avère indispensable pour que l'autorité gouvernementale mette progressivement en confiance les citoyens. Reconnaitre son erreur et faire amende honorable est le premier pas vers la réconciliation et l'unité nationale. Mais persister dans sa faute, ne serait-il pas diabolique ? Ne nous surprenons-nous pas aussi à dire que « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » ? Alors qu'en est-il du pouvoir sans conscience ? Ce serait un acte profond de bravoure reposant sur la vertu de courage si la vérité pouvait être rapidement rétablie non pas dans le but de mettre certains sur le banc des accusés, mais dans le souci de favoriser l'unité nationale qui semble s'effriter dans des guerres partiales et des conflits de chefferie risquant de faire piétiner sur place notre jeune démocratie.

Mais n'oublions jamais que dans toutes les relations humaines, le principe moral reste formel et intransigeant : N'accuse jamais à tort ton prochain !

Abbé Raymond B. Goudjo
Commission archidiocésaine Justice et Paix
Archevêché de Cotonou

L'UDES FÊTE SES DIX ANS

(Suite de la page 4)



« Bientôt ce seront les législatives. Puisse-nous les réaliser dans la paix et la concorde avec ce fair-play d'apanage des hommes distingués qui savent accueillir d'une âme égale le succès comme l'échec.

« Le Bénin s'est toujours félicité de sa non-violence. Puisse-t-il, pour le bonheur de nous tous, continuer de porter le flambeau de ce sens de la paix dont le Seigneur a dit : « Bienheureux les artisans de paix : ils seront appelés fils de Dieu » (...)

« Oui nous sommes tous appelés à rencontrer Dieu un jour. L'homme n'est pas tombé sur cette terre comme un caillou jeté dans la mer. Il y est envoyé par quelqu'un, et pour une mission définie. Au terme de notre ouvrage, nous aurons à rendre compte au Créateur et à recevoir la récompense méritée. La mission d'un parti politique est en général une mission de taille. Tout parti, comme toute personne sera jugé par Dieu en tant qu'entité et chaque membre, selon ce qu'il aura fait, sera récompensé par Dieu. Armons-nous donc des vertus qui doivent caractériser toute œuvre confiée par Dieu, évitons le tribalisme, la manipulation, les recherches d'intérêts égoïstes ; le mensonge

est une arme de mort qui jette le discrédit sur son protagoniste et sur le calomnié, ainsi ouvrant la porte à la violence verbale ou physique, ce cercle infernal qui loin de trouver une issue de paix ne saurait conduire à une édification vraie.

« Le peuple béninois a les yeux rivés sur vous, tous les partis politiques de ce pays ; il dépend de vous qu'il ait la paix, qu'il prospère, qu'il soit heureux. Ne decevez pas son attente. Il ose vous dire tout haut :

« Ne nous lancez pas dans la guerre, jamais la guerre. L'homme a besoin de paix ».

« Tout parti politique qui œuvre pour la paix et pour l'édification de la cité ne peut que recevoir la bénédiction de Dieu. Alors dans ces conditions, nous pouvons vous souhaiter « bonne chance », nous pouvons vous dire : « que Dieu soit avec vous ».

Et comme il serait bon que ce message du père Dagnon, par delà l'UDES, soit entendu, médité et vécu au quotidien par l'ensemble de la classe politique béninoise pour la promotion de la démocratie et le renforcement de l'État de droit au Bénin.

Guy Dossou-Yovo

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE : LE PNUD AU CHEVET DU CONTINENT

«Les guerres persistent partout dans le continent africain. Les guerres se multiplient et dans de nombreux cas, débordent les frontières entre les États. Livrées avec des armes à feu de tout genre, ces guerres infligent de profondes déchirures au tissu social, économique et culturel des sociétés africaines. Et contrairement aux conquêtes coloniales qui ont ravagé le continent vers la fin du dernier siècle, mais l'ont pacifié à leur manière dans le cadre du projet colonial, les guerres qui foisonnent de nos jours, dans diverses sous-régions de l'Afrique ne semblent pas être inspirées par une vision ni par un projet de société...» Rien de mieux que ces déclarations de Monsieur Alfred Sallia Fawundu, représentant résident du PNUD au Bénin, à l'occasion de la réunion des représentants résidents du PNUD-Afrique tenue à Cotonou du 1er au 5 février dernier, pour caractériser les difficultés qui assaillent l'Afrique en cette fin du 20^e siècle. Une Afrique, hélas ! déjà meurtrie par des dettes immenses et incideuses, des pandémies multiples telles que le sida, la famine, les sécheresses et autres calamités naturelles.

L'AFRIQUE : TERRAIN DE PRÉDICTION DES DIFFICULTÉS

De la Sierra Leone à la République démocratique du Congo en passant par l'Angola, le Rwanda, le Congo-Brazzaville et ailleurs, les guerres fratricides des plus abjectes font des centaines de morts par jour. Plus de trois cent millions d'Africains survivent avec moins d'un dollar soit

environ 600 Francs CFA par jour. Le quart des enfants d'Afrique n'ont pas accès à l'école, alors que la moitié de la population africaine ignore encore l'eau potable. Triste sort pour l'Afrique. Et pourtant, elle a d'énormes ressources naturelles, humaines et intellectuelles susceptibles de relever les grands défis du monde contemporain. Cette grave situation interpelle plus d'un. C'est cela qui justifie la tenue à Cotonou de la réunion des représentants résidents du PNUD-Afrique. Du 1er au 5 février 1999 près de cent cinquante experts du PNUD, de la Banque mondiale, de la FAO, de l'UNICEF et autres organismes internationaux ont réfléchi sur le thème : «L'Afrique au prochain millénaire : une autre approche du développement». Une semaine durant donc, les experts répartis en plusieurs sessions, se sont penchés sur des thèmes comme :

- une autre approche du développement, travailler ensemble ;
- les grands défis à relever : la mobilisation des ressources internes et externes pour le développement ;
- face aux défis : le processus de la mondialisation ;
- construire des partenariats stratégiques ;
- développement préventif et reprise socio-économique ;

— l'utilisation de la technologie de l'information pour le développement.

LES ACTIONS DANS L'IMMÉDIAT

Au cours des travaux de Cotonou, les experts ont tenté d'ébaucher une porte de sortie pour l'Afrique de sa situation de misère. Ainsi à l'issue de ce grand rendez-vous des représentants résidents, on peut retenir ce qu'il est convenu d'appeler «l'engagement de Cotonou» qui est en fait la nouvelle vision du PNUD de l'aide à apporter à l'Afrique pour la sortir un tant soit peu de la pauvreté. À travers cet engagement, le programme des Nations unies s'efforcera d'écouter les populations, à prendre en compte leurs besoins et aspirations pour faire avec elles des projets de développement. Ensuite il s'agira du sempiternel problème du fardeau de la dette contractée par des pays africains. Le PNUD étudiera ce point en collaboration avec les gouvernements concernés en vue de voir comment les nations riches pourront alléger et même effacer les dettes contractées par les pays africains à la veille du troisième millénaire. Par ailleurs, l'exploitation des déchets agro-industriels fera aussi l'objet d'une étude. Selon Madame Thelma Awori, administrateur assistant et directeur du PNUD-Afrique à la clôture de la réunion de Cotonou, le PNUD a décidé de collaborer avec la fondation Zeri

pour l'exploitation des déchets agro-industriels et urbains, et pour tirer profit des herbes sauvages. Ceci permettra de générer des plus-values, en termes d'emplois, nourriture, services de santé, avec un impact prépondérant sur les femmes et les jeunes.

Pour finir, Madame Awori a lancé l'initiative intitulée : «À l'orée du troisième millénaire : l'Afrique au cœur des grands défis du 21^e siècle», un grand projet international de deux ans que dirigera, dès mai prochain, le Professeur Albert Tévoédjè, actuellement Ministre béninois du Plan. L'objectif est de mobiliser les autorités politiques, les pouvoirs publics, le monde des affaires, les intellectuels, la société civile, la jeunesse et les médias autour des mesures à prendre en vue de mieux positionner l'Afrique dans le troisième millénaire.

En réalité que de théories n'existent sur la réduction de la pauvreté. Certes, il n'est pas mauvais de parler autant que faire se peut de l'éradication de ce fléau qui est l'origine de toutes les difficultés de ce monde et de l'Afrique en particulier. Mais la réussite d'un tel combat passe avant tout par une volonté politique clairement affichée des décideurs politiques africains. Mieux il est impérieux d'opérer radicalement une reconversion des mentalités allant dans le sens de la culture d'une dose suffisante de l'amour du prochain et du respect du bien public par chaque Africain et chaque Africain. Le vrai pari est à ce niveau et ensemble, la main dans la main on peut le gagner.

Ph. Amoussou

(Suite de la page 6)

l'Euro. Il s'agira de rendre la Zone Franc optimale. La théorie des Zones Monétaires Optimales de MUNDEL énumère un certain nombre de critères auxquels doivent répondre les pays d'une région. Elle avance que si les pays qui constituent une union monétaire sont caractérisés par une forte intégration commerciale, des chocs exogènes symétriques, une mobilité des facteurs de production, une flexibilité des prix et des salaires et un fédéralisme budgétaire permettant d'absorber les chocs spécifiques, alors la fixité des taux de change dans cette zone, ou une monnaie unique, permet de réaliser plus facilement l'équilibre interne — inflation et chômage faible — et externe — solde équilibré de la balance des paiements — qu'avec des changes flexibles.

Or l'on peut observer dans les pays africains de la Zone Franc de faibles échanges commerciaux intra-zone dus à un réseau d'infrastructures peu développé, des structures de production non complémentaires et peu diversifiées, ainsi qu'une inégale vulnérabilité de ces pays face à des chocs extérieurs. Il s'ensuit que les deux unions monétaires d'Afrique de l'Ouest et Centrale ne sont pas optimales.

Cependant, il faut prendre en compte les facteurs exogènes positifs qui résultent des accords de coopération monétaire avec la France. Ceux-ci leur ont permis de gagner une discipline dans leur gestion monétaire et de la crédibilité de leur politique

LE PRIX DE L'EURO...

monétaire. Ce qui n'est pas le cas des autres pays d'Afrique sub-saharienne à taux de change flexible, caractérisés par une gestion monétaire laxiste et une forte inflation. Aujourd'hui, les unions monétaires en Afrique francophone peuvent être considérées comme un élément indispensable pour l'optimisation d'une Zone monétaire africaine.

IV — LA NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD

Troisième scénario : dans l'hypothèse de la confirmation de la solidarité des pays africains entre eux et avec la France et l'Union européenne, les accords de coopération monétaire pourraient perdurer. Dans ce cas, la période transitoire de l'avènement de l'Euro, qui s'achève en 2002, pourrait alors servir de «période test», laissant le temps pour la négociation d'un nouvel accord liant la zone CFA à l'Euro, qui impliquerait nécessairement les autorités monétaires européennes.

Les négociations pourraient notamment porter sur le régime de change, aujourd'hui fixe, qui lie la CFA à l'Euro. Face à d'éventuels chocs externes — évolution défavorable de l'environnement économique international et / ou appréciation de l'Euro par rapport aux autres grandes devises entraînant une dégradation de la compétitivité

des pays africains de la Zone Franc — un réajustement de la parité pourrait de nouveau avoir lieu, sur le même schéma que celui de la dévaluation de 1994. Suivant la même hypothèse, le taux de change pourrait devenir flottant.

La garantie de convertibilité pourrait être maintenue. Elle est cruciale pour la crédibilité du CFA. En effet, sans la convertibilité du CFA, les partenaires africains de la France seraient vulnérables à une crise de change à chaque fois qu'ils connaîtraient une pénurie de devises et la stabilité du CFA serait plus difficilement assurée. En outre la convertibilité justifie la participation des autorités françaises à la gestion de la politique monétaire des pays partenaires africains, ce qui permet le maintien de liens privilégiés entre ces pays et la France ou l'Union européenne si elle vient à remplacer la France dans la gestion de ces accords et son rôle conciliateur entre les pays membres africains.

À court terme, c'est donc le premier scénario — la continuité de la coopération monétaire au sein de la Zone Franc et le maintien de la parité du franc CFA par rapport au franc français et plus tard par rapport à l'Euro — qui paraît le plus probable. À plus long terme, nous pensons que la recombinaison des unions monétaires des pays africains de la Zone Franc ou

leur prise d'autonomie par rapport à l'Euro et à l'Europe, voire leur élargissement, sont des scénarios qui ne sont pas exclues. C'est le prix du passage à l'Euro de la France pour les pays africains qui ont pour monnaie commune le Franc CFA.

Toutefois, compte tenu des opportunités qu'offrirait la future Zone Euro aux partenaires africains, nous pensons qu'il est fort probable que la coopération monétaire sera maintenue. Ainsi, la future Zone Euro contribuerait au renforcement des économies africaines en favorisant leur intégration régionale et leur insertion dans l'économie mondiale. Le passage à la monnaie unique offrirait aux pays africains un accès plus large au grand marché. La stabilité et la convertibilité des francs CFA en Euro, monnaie destinée à jouer un rôle de réserve internationale, faciliterait les investissements et les transactions commerciales des pays africains des deux unions monétaires. De plus, les exportations des pays africains de la Zone Franc (pétrole, cacao, café, coton...) aujourd'hui largement libellées en dollars, pourraient progressivement être libellées en Euro, devenir moins dépendantes des fluctuations du dollar. Enfin, le maintien de la parité incitera à la stabilité des prix et à une saine gestion des finances publiques dans les deux sous-zones qui, à leur tour, renforceraient l'attrait de ces pays pour le placement des capitaux.

Abbé Jean Joachim ADJOVI